



NATIONS UNIES

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(12-21 MARS 1956)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT ET UNIÈME SESSION
SUPPLÉMENT N° 2A

NEW-YORK

TABLE DES MATIÈRES

<i>Chapitres</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Pages</i>
I. — Organisation de la session	1-8	1
Représentation	1-5	1
Ordre du jour	6-7	2
Election du troisième Vice-Président	8	2
II. — Allocations	9-17	2
III. — Résumé des tendances concernant les programmes	18-99	8
Bénéficiaires	18-22	8
Nombre de pays et de programmes bénéficiant actuellement de l'assistance du FISE	23-25	8
Programmes de lutte contre les maladies	26-54	9
Campagnes antipaludiques	29-37	9
Vaccination antituberculeuse par le BCG et autres formes de lutte antituberculeuse	38-43	10
Lutte contre le pian	44-48	11
Autres maladies	49-54	11
Protection maternelle et infantile	55-69	12
Aperçu général	55-64	12
Centre international de l'enfance	65-69	13
Nutrition des enfants	70-97	14
Relations avec la FAO et l'OMS	70-72	14
Programme d'alimentation	73-77	14
Etude sur la nutrition dans l'Inde	78-87	15
Conservation du lait	88-89	16
Autres aliments riches en protéines	90-97	16
Situations extraordinaires	98-99	17

(Suite à la page 3 de la couverture)

E/2848
E/ICEF/316
Mars 1956

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.



FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

Rapport du Conseil d'administration (12-21 mars 1956)

CHAPITRE PREMIER

ORGANISATION DE LA SESSION

Représentation

1. Le Conseil d'administration a tenu les séances de sa première session de 1956 (153^e à 160^e) au Siège de l'Organisation des Nations Unies, les 12, 13, 20 et 21 mars. Étaient présents les représentants suivants des États membres du Conseil :

Président¹ : M. B. Rajan (Inde) ;
Australie : M. T. W. Cutts, M. M. J. Wilson ;
Belgique : M. J. Raeymaeckers ;
Brésil : M. J. F. da Costa ;
Canada : Mme A. Sinclair ;
Chine : M. P. Y. Tsao ;
Colombie : Mme M. López ;
Égypte : le Dr M. O. Shoib ;
Équateur : M. P. Gallegos ;
États-Unis d'Amérique : le Dr M. Eliot, Mme E. Cusack ;
France : le Dr R. Debré, M. B.-E. Epinat, M. J. Turpin ;
Grèce : M. D. Carayannis, M. E. Kalamidas, M. J. Gregoriades ;
Israël : Mme Z. Harman ;
Italie : M. L. Montini ;
Japon : M. H. Kitahara, Mlle T. Yamane ;
Pakistan : M. Shafqat, M. N. Naik ;
Philippines : Mlle L. Tongson ;
République Dominicaine : M. R. O. Galván ;
Mlle B. Bernardino ;
République socialiste soviétique de Biélorussie : M. V. G. Moltchanov ;
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : M. R. C. Barnes ;
Suède : M. C. Carbonnier ;

Suisse : M. A. Lindt, M. D. Grandjean ;

Tchécoslovaquie : M. J. Svoboda ;

Union des Républiques socialistes soviétiques : M. A. Roslov, M. F. Talyzin ;
Yougoslavie : Mme M. Radic.

2. Mlle J. Henderson, M. S. K. Dey et Mlle M. Branscombe représentaient la Direction des affaires sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

3. Les institutions spécialisées étaient représentées de la manière suivante :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) : le Dr W. R. Aykroyd, le Dr A. G. van Veen, le Dr H. Pedersen, Mlle J. McNaughton ;

Organisation mondiale de la santé (OMS) : M. M. P. Siegel, le Dr R. L. Coigny, le Dr R. Burgess, Mme S. Meagher ;

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) : M. S. V. Arnaldo, Mme D. Lincoff.

4. Étaient également présents : Mlle K. Lenroot, représentant l'American International Institute for the Protection of Childhood, et le Dr N. Masse, représentant le Centre international de l'enfance de Paris.

5. Le Comité d'organisations non gouvernementales auprès du FISE était représenté par sa présidente : Mme G. Freeman. Étaient également représentés les membres ci-après de ce comité :

Alliance coopérative internationale : M. L. Woodcock, Mlle Long ;

Alliance internationale des femmes : Mme G. Brown ;

Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes filles : Mme G. Britt ;

Association mondiale des femmes rurales : Mme G. Roberts ;

Bureau international des éclaireurs : M. V. Johnston ;

¹ M. C. Carbonnier, quatrième Vice-Président, a présidé une partie des 153^e et 159^e séances, tenues les 20 et 21 mars.

Comité consultatif mondial de la Société des amis :
 Mlle M. Ermen, Mme E. Jackson ;
 Confédération internationale des syndicats libres :
 M. W. Kemsley ;
 Conférence internationale des charités catholiques :
 M. L. Longharzo ;
 Conférences internationales du service social :
 Mlle R. Williams ;
 Congrès juif mondial : M. G. Jacoby ;
 Conseil consultatif d'organisations juives : Mme
 H. Kadane ;
 Conseil international des femmes : Mme G. Freeman ;
 Conseil international des infirmières : Mlle A. Petersen,
 Mlle R. Martin ;
 Fédération mondiale des anciens combattants : le
 colonel G. Arneman, Mme Rogger ;
 Fédération mondiale des associations pour les Nations
 Unies : Mme C. Fox, M. Barratt-Brown ;
 Fédération mondiale pour la santé mentale :
 Mme C. Ascher ;
 Ligue internationale de femmes pour la paix et la
 liberté : Mme T. Walser ;
 Mouvement international pour l'union fraternelle
 entre les races et les peuples : Mlle M. Krijnen ;
 Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire :
 Mlle A. Snyder ;
 Pan Pacific and South East Asia Women's Asso-
 ciation : Mme H. Fowler, Mme Stanwood, Mme
 R. Méndez ;
 Société internationale pour la protection des inva-
 lides : Mlle J. Sutherland ;
 Union internationale contre la tuberculose : Mme
 A. Dunn ;
 Union internationale contre le péril vénérien :
 Mme J. Tuller, Mlle B. Bierman, Mme A. Abè ;
 Union internationale de protection de l'enfance :
 Mme L. Kaufmann-Frankenstein ;
 Union mondiale des organisations féminines catho-
 liques : Mlle C. Schaefer, Mlle A. Zizzamia ;
 Union mondiale pour un judaïsme progressiste :
 Mlle J. Evans.

6. L'ordre du jour de la session (E/ICEF/311) était
 le suivant :

1. Rapports :

- a) Rapport du Directeur général sur l'état des
 travaux (E/ICEF/309),
 Bénéficiaires (E/ICEF/309/Add. 1),
 Réalisation des programmes en Afrique
 (E/ICEF/309/Add. 2),
 Réalisation des programmes en Asie
 (E/ICEF/300/Add. 3, Corr. 1),
 Réalisation des programmes dans la région de la
 Méditerranée orientale (E/ICEF/309/Add. 4),
 Réalisation des programmes en Europe
 (E/ICEF/309/Add. 5),
 Réalisation des programmes en Amérique
 (E/ICEF/309/Add. 6) ;
- b) Rapport sur l'activité de la Direction des affaires
 sociales dans le domaine de la protection de la
 famille et de l'enfance (E/ICEF/315) ;
- c) Rapport du Dr C. G. King, Consultant spécial
 de la FAO et du FISE, sur les observations
 qu'il a faites dans l'Inde, particulièrement en
 matière de nutrition.

2. Rapports d'organisations non gouvernementales
 (E/ICEF/NGO/20 à 30).

3. Rapport du Comité du programme (E/ICEF/L.913).

7. On trouvera dans le document E/ICEF/314 une
 introduction du Directeur général aux différentes
 parties de son rapport sur l'état des travaux, et dans
 le document E/ICEF/INF.5/Rev. 2 la liste de tous les
 documents distribués à l'occasion de la session qui fait
 l'objet du présent rapport.

Election du troisième Vice-Président

8. Le poste de troisième Vice-Président du Conseil
 d'administration étant devenu vacant, M. J. Svoboda
 (Tchécoslovaquie) a été élu troisième Vice-Président
 pour 1956.

CHAPITRE II

ALLOCATIONS

9. A la session qui fait l'objet du présent rapport, le Conseil d'administration
 a approuvé des allocations d'un montant total de 8.398.800 dollars, pour
 73 programmes dont 69 programmes à long terme, dans 47 pays et territoires,
 2 projets intéressant plusieurs régions et 2 programmes de secours d'urgence.

10. Le Conseil d'administration a constaté avec satisfaction que les engage-
 ments pris par les gouvernements en contrepartie de l'aide du FISE, pour les
 programmes approuvés au cours de la session, dépassaient au total le chiffre
 élevé de 24 millions de dollars (E/ICEF/L.911, page 17).

11. Le tableau ci-après indique la répartition, par région et par type de
 programme, des allocations approuvées :

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES ALLOCATIONS APPRouvÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MARS 1956
PAR RÉGION ET PAR TYPE DE PROGRAMME

(En dollars des Etats-Unis)

	<i>Afrique</i>	<i>Amérique</i>	<i>Asie</i>	<i>Europe</i>	<i>Méditerranée orientale</i>	<i>Projets interrégionaux</i>	<i>Total</i>	<i>Pourcentage</i>
<i>Protection maternelle et infantile</i>	150.500	113.000	1.270.300			25.000	1.558.800	18,5
<i>Campagnes sanitaires intensives</i>	40.000	618.500	1.149.600	—	2.289.300	—	4.097.400	48,8
<i>Paludisme.</i>	18.500	618.500	486.000		2.123.000		3.246.000	38,7
<i>Vaccination antituberculeuse par le BCG et autres aspects de la lutte contre la tuberculose</i>			88.000		129.300		217.300	2,6
<i>Pian et maladies vénériennes</i>			528.600		37.000		565.600	6,7
<i>Trachome</i>	21.500						21.500	0,3
<i>Lèpre</i>			37.000				37.000	0,4
<i>Typhus</i>			10.000				10.000	0,1
<i>Nutrition</i>	—	962.000	509.600	125.000	191.000	100.000	1.887.600	22,5
<i>Conservation du lait et des aliments</i>			280.000	125.000	100.000	100.000	605.000	7,2
<i>Programmes alimentaires en faveur des enfants</i>		962.000	229.600		91.000		1.282.600	15,3
<i>TOTAL pour les programmes à long terme</i>	190.500	1.963.500	2.929.500	125.000	2.480.300	125.000	7.543.800	89,8
<i>Secours d'urgence</i>							855.000	10,2
TOTAL GÉNÉRAL							8.398.800	100,0

12. Les crédits alloués se répartissent comme suit, en pourcentage et par région :

	<i>Pourcentage</i>
<i>Afrique</i>	2,3
<i>Amérique</i>	20,2
<i>Asie</i>	34,8
<i>Europe</i>	1,5
<i>Méditerranée orientale</i>	29,5
<i>Projets interrégionaux</i>	1,5
<i>Situations extraordinaires</i>	10,2
	100,0

13. Les affectations de crédit ont été approuvées telles qu'elles avaient été recommandées par le Directeur général dans les documents se rapportant à chacun des projets. On trouvera exposées, aux paragraphes 43 à 60 du Rapport du Comité du Programme (document E/ICEF/L.913), des considérations touchant certaines d'entre elles. Les crédits alloués sont énumérés ci-après :

ALLOCATIONS PAR PAYS

ETAT RÉCAPITULATIF

<i>Documents E/ICEF/L. :</i>		<i>Affectations de crédits (Dollars)</i>
PROGRAMMES A LONG TERME		
AFRIQUE		
<i>Algérie (Départements français d')</i>		
860 *	Lutte contre le trachome	21.500
<i>Kénya</i>		
893	Lutte contre le paludisme	13.000
902	Protection maternelle et infantile	140.000
		153.000
<i>Zanzibar</i>		
889 *	Protection maternelle et infantile	10.500
889 *	Enquête sur le paludisme	5.500
		16.000
	TOTAL pour l'Afrique	190.500
AMÉRIQUE		
<i>Antigua</i>		
863	Alimentation scolaire et préscolaire	24.900
<i>Brésil</i>		
901 et Corr. 1	Alimentation des nourrissons, alimentation scolaire et préscolaire	451.000
<i>Chili</i>		
859	Alimentation scolaire et préscolaire	18.000
<i>Colombie</i>		
903	Alimentation scolaire et préscolaire	44.000
907	Enquête sur l'éradication du paludisme	40.000
		84.000
<i>Guatemala</i>		
872	Alimentation des nourrissons, alimentation scolaire et préscolaire	35.300
878	Eradication du paludisme	254.000
		289.300
<i>Guyane britannique</i>		
858	Alimentation scolaire	27.800
<i>Guyane française</i>		
849 *	Programme d'alimentation préscolaire mis en œuvre par l'intermédiaire des centres de PMI	9.600
852 *	Protection maternelle et infantile	12.500
		22.100
<i>Grenade</i>		
845	Alimentation scolaire et préscolaire	13.500
867	Eradication du paludisme	4.400
		17.900
<i>Honduras</i>		
846	Alimentation scolaire et préscolaire	36.000
883	Eradication du paludisme	207.000
		243.000

* Première aide du FISE pour ce programme.

<i>Honduras britannique</i>		
862	Alimentation scolaire et préscolaire	10.000
<i>Montserrat</i>		
865	Alimentation scolaire et préscolaire	5.700
<i>Panama</i>		
905	Alimentation scolaire et préscolaire	4.700
<i>Paraguay</i>		
900	Alimentation des nourrissons, alimentation scolaire et préscolaire	34.500
<i>Pérou</i>		
864	Alimentation scolaire et préscolaire	138.000
<i>République Dominicaine</i>		
898	Eradication du paludisme	62.000
<i>Saint-Christophe</i>		
857	Alimentation scolaire et préscolaire	21.000
<i>Sainte-Lucie</i>		
870	Eradication du paludisme	8.600
<i>Saint-Vincent</i>		
847	Alimentation scolaire et préscolaire	15.400
<i>Salvador</i>		
871	Alimentation scolaire et préscolaire	25.700
<i>Surinam</i>		
873	Alimentation scolaire et préscolaire	27.300
<i>Trinité et Tobago</i>		
840	Lutte contre le paludisme	42.500
906	Alimentation scolaire et préscolaire	19.600
		62.100
<i>Uruguay</i>		
909	PMI (assainissement)	100.500
	TOTAL pour l'Amérique	1.693.500
ASIE		
<i>Afghanistan</i>		
850	Lutte contre le typhus	10.000
855	Eradication du paludisme	60.000
		70.000
<i>Birmanie</i>		
853 *	Lutte contre la lèpre	22.000
869	Eradication du paludisme	426.000
897	Protection maternelle et infantile	9.300
		457.300
<i>Ceylan</i>		
885 *	Conservation du lait	150.000
<i>Chine</i>		
891	Vaccination antituberculeuse par le BCG à Taïwan	15.500
<i>Corée</i>		
851	Protection maternelle et infantile	12.000

* Première aide du FISE pour ce programme.

<i>Iles Gilbert et Ellice</i>		
841 ²	Lutte contre le pian	6.600
<i>Hong-kong</i>		
843	Programme d'alimentation mis en œuvre par l'intermédiaire des centres de PMI.	5.200
<i>Inde</i>		
879	Protection maternelle et infantile (ensemble du pays)	1.041.000
882	Programmes alimentaires à long terme	210.000
888 et Add. 1	PMI (Etat d'Andhra).	204.000 *
896	Lutte contre la tuberculose : traitement ambulatoire	4.000
		<u>1.459.000</u>
<i>Indonésie</i>		
861	Lutte contre le pian	423.000
904	Production d'extraits d'origine végétale	130.000
		<u>553.000</u>
<i>Nouvelle-Guinée néerlandaise ³</i>		
890 ²	Protection maternelle et infantile	4.000
890 ²	Alimentation scolaire et préscolaire	7.200
890 ²	Vaccination antituberculeuse par le BCG	3.000
892	Lutte contre le pian	9.000
		<u>23.200</u>
<i>Pakistan</i>		
874	Vaccination antituberculeuse par le BCG	60.000
881	Lutte contre la tuberculose : traitement ambulatoire	5.500
		<u>65.500</u>
<i>Philippines</i>		
854	Lutte contre la lèpre	15.000
<i>Singapour</i>		
842	Alimentation scolaire et préscolaire	7.200
<i>Thaïlande</i>		
868	Lutte contre le pian	90.000
	TOTAL pour l'Asie	<u>2.929.500</u>
EUROPE		
<i>Italie</i>		
876	Conservation du lait	125.000
	TOTAL pour l'Europe	<u>125.000</u>
MÉDITERRANÉE ORIENTALE		
<i>Ethiopie</i>		
886 ²	Eradication du paludisme : projet pilote	29.000

* Le crédit comprend 11.000 dollars pour la rémunération du personnel technique de l'OMS en 1956.

² Première aide du FISE pour ce programme.

³ Le Directeur général du FISE a reçu, du représentant permanent de l'Indonésie par intérim auprès de l'Organisation des Nations Unies, une communication par laquelle ce représentant lui faisait savoir, au nom du Gouvernement indonésien, que, lorsqu'il est question dans les documents du FISE du territoire de la Nouvelle-Guinée occidentale, il convient de préciser que ce territoire fait toujours, quant à son statut politique, l'objet d'un différend entre le Gouvernement indonésien et le Gouvernement néerlandais.

<i>Documents E/ICEF/L. :</i>		<i>Affectations de crédits (Dollars)</i>
<i>Irak</i>		
848	Conservation du lait	100.000
<i>Iran</i>		
877	Eradication du paludisme	1.848.000
895	Vaccination antituberculeuse par le BCG	107.000
908 *	Lutte contre le bégel et la syphilis	37.000
		<u>1.992.000</u>
<i>Jordanie</i>		
880 *	Eradication du paludisme	72.000
<i>Liban</i>		
910	Eradication du paludisme	20.000
<i>Syrie</i>		
866	Eradication du paludisme	154.000
<i>Turquie</i>		
875	Vaccination antituberculeuse par le BCG	22.300
887	Alimentation scolaire	91.000
		<u>113.300</u>
TOTAL pour la Méditerranée orientale		<u>2.480.300</u>
PROJETS INTÉRESSANT PLUSIEURS RÉGIONS		
<i>Centre de formation de Calcutta : bourses de perfectionnement pour des médecins non ressortissants de l'Inde</i>		
856		25.000
<i>Achat ou fabrication de produits alimentaires nouveaux aux fins d'expériences</i>		
894 *		<u>100.000</u>
TOTAL pour les projets intéressant plusieurs régions		<u>125.000</u>
TOTAL pour les programmes à long terme		<u>7.543.800</u>
SECOURS D'URGENCE		
899	Inde (produits pharmaceutiques)	55.000
844	Corée (programmes alimentaires)	800.000
		<u>855.000</u>
TOTAL GÉNÉRAL des allocations approuvées		<u>8.398.800</u>
* Première aide du FISE pour ce programme.		

14. Le Conseil d'administration a également procédé à certains ajustements des crédits précédemment alloués. Il a approuvé un ajustement des allocations pour fret relatives à divers pays, ainsi qu'il est indiqué dans le document E/ICEF/L.838, tableau I, colonne 6. L'objet de ces ajustements est d'aligner les montants initialement prévus pour le fret sur les prix réels et les évaluations actuelles. Le Conseil a également approuvé une affectation de crédit de 476,40 dollars pour tenir compte d'une sous-estimation du prix du riz fourni par le FISE en liaison avec un programme de secours alimentaires d'urgence en faveur des îles Maldives E/ICEF/L.839, par. 7).

15. Le Conseil a noté que les 552.513 dollars économisés sur les crédits affectés à certains programmes ont été reversés à la masse ; des précisions sur ces économies figurent dans le document E/ICEF/L.839. La plus grande partie des économies a été réalisée sur des crédits affectés à certains projets au sujet desquels les

engagements du FISE ont été remplis. Dans certains cas, il s'agissait de projets dont la portée avait été réduite ou qui avaient été annulés. Le Conseil a également pris note du retour à la masse d'un solde de 36.085 dollars provenant du budget des services d'administration et d'exécution pour l'année 1955.

16. Le Conseil s'est appuyé dans tous les cas, pour souscrire aux affectations de crédit, sur les recommandations du Comité du programme, dont il a approuvé le rapport (E/ICEF/L.913).

17. Les membres du Conseil d'administration ont formulé diverses suggestions concernant l'organisation des prochaines sessions et en particulier la présentation du rapport du Comité du programme. Le Conseil a créé un comité spécial, composé du Président du Conseil, du Président du Comité du programme et des quatre vice-présidents du Conseil, qu'il a chargé d'étudier ces suggestions.

RÉSUMÉ DES TENDANCES CONCERNANT LES PROGRAMMES

Bénéficiaires

18. Selon les prévisions, le nombre des bénéficiaires des principaux programmes d'action intensive contre les maladies et d'alimentation des enfants pour lesquels le FISE prête son assistance s'élèvera, en 1956, à plus de 39,5 millions⁴. Comme on peut le constater dans le tableau ci-dessous, le nombre des bénéficiaires de ces programmes ne cesse d'augmenter :

*Nombre d'enfants et de mères
qui bénéficient
des principaux programmes
pour lesquels le FISE
prête son assistance
(en millions)*

1953	21,0
1954	28,3
1955	32,5
1956 : objectif . . .	39,5

19. Cette augmentation est due en grande partie au fait que la portée et l'efficacité des programmes augmentent à mesure que les méthodes d'exécution se perfectionnent et que les gouvernements améliorent leur organisation et leurs plans, compte tenu de l'expérience.

20. Ces chiffres ne comprennent pas les nombreux enfants, femmes enceintes et mères allaitantes qui reçoivent une assistance (sous une forme autre que du lait) dans les quelque 7.000 centres de protection maternelle et infantile, les dispensaires, les hôpitaux pour enfants et les maternités auxquels le FISE prête son assistance (voir par. 61). Un nombre plus grand encore d'enfants et de mères bénéficient de l'aide fournie pour l'installation de laboratoires de production de vaccins, pour les campagnes contre les maladies transmissibles telles que la lèpre, la diphtérie et la coqueluche, et pour la création d'usines de déshydratation et de pasteurisation du lait. Lorsque toutes les usines projetées fonctionneront, elles fourniront du lait gratuitement ou à bas prix à plus de 4 millions d'enfants et de mères ; en outre, un nombre de personnes beaucoup plus considérable encore auront la possibilité de se procurer du lait contrôlé.

21. Le tableau ci-après indique le nombre de bénéficiaires (enfants et mères) prévu pour 1956 en ce qui concerne les principaux programmes :

<i>Vaccination antituberculeuse par le BCG</i> (nombre d'enfants à vacciner)	15.590.000
<i>Lutte antipaludique</i> (nombre d'enfants et de mères à protéger à l'aide du DDT fourni par le FISE)	10.948.000
<i>Lutte contre le pian</i> (nombre d'enfants et de mères à traiter)	3.013.000
<i>Lutte contre le trachome et les affections oculaires associées</i> (nombre d'enfants à traiter)	623.000

⁴ Il s'agit des enfants, des femmes enceintes et des mères allaitantes qui bénéficient directement des programmes (c'est-à-dire, dans le cas de la tuberculose, les personnes qui sont vaccinées par le BCG et non pas seulement celles qui sont soumises au test tuberculinique, et, dans le cas du pian, les sujets traités et non pas seulement ceux qui sont examinés).

<i>Programme d'alimentation par l'intermédiaire des cantines scolaires et des centres de protection maternelle et infantile</i> (nombre maximum d'enfants et de mères devant recevoir une ration quotidienne)	3.927.900
<i>Secours alimentaires d'urgence</i> (nombre maximum d'enfants et de mères devant recevoir une ration quotidienne)	1.861.000

22. Le nombre total des bénéficiaires de trois de ces programmes, depuis la date de leur mise en œuvre jusqu'à la fin de l'année 1955, se décompose ainsi :

Vaccination antituberculeuse par le BCG : 154,5 millions d'enfants soumis au test tuberculinique et 59,9 millions d'enfants vaccinés.

Lutte contre le pian : 28,2 millions d'enfants et de mères et 56,5 millions de personnes de tous âges examinés ; 4,9 millions d'enfants et de mères et 8,3 millions de personnes de tous âges traitées.

Lutte contre le trachome et les affections oculaires associées : 1,9 million d'enfants traités.

Nombre de pays et de programmes bénéficiant actuellement de l'assistance du FISE

23. Au cours de la présente session, l'assistance du FISE a été étendue à trois nouveaux territoires : Guyane française, îles Gilbert et Ellice et Zanzibar. Ce qui porte le nombre de pays et de territoires actuellement aidés à 95.

24. Le nombre des programmes pour lesquels le FISE prête son assistance s'élève au total à 286. La répartition géographique est indiquée dans le tableau ci-dessous :

	<i>Pays et territoires</i>	<i>Programmes</i>
Afrique	21	39
Amérique	31	91
Asie	23	85
Europe	7	15
Méditerranée orientale	13	48
Programmes intéressant plusieurs régions	—	4
TOTAUX	95	282

25. La répartition, par grandes catégories, des programmes qui bénéficient actuellement de l'assistance du FISE est la suivante :

	<i>Protection maternelle et infantile</i>	<i>Lutte contre les ma- ladies</i>	<i>Nutri- tion</i>	<i>Situations extra- ordinaires</i>	<i>Total</i>
Afrique	10	26	3	—	39
Amérique	26	30	35	—	91
Asie	24	46	12	3	85
Europe	9	3	3	—	15
Méditerranée orientale	15	20	11	2	48
Programmes intéressant plusieurs régions	2	—	2	—	4
TOTAUX	86	125	66	5	282

Programmes de lutte contre les maladies

26. Près de la moitié des crédits alloués au cours de la présente session a été affectée à la lutte contre les maladies, la plus grande partie (39 pour 100) étant absorbée par le paludisme. Le reste a été affecté à la lutte contre le pian, le bétel, la syphilis, la tuberculose, la lèpre, le trachome et le typhus.

27. Le Conseil d'administration s'est intéressé tout particulièrement à la question de l'équilibre à maintenir entre les divers types de programmes de lutte contre les maladies, d'une part, et entre les programmes de lutte contre les maladies considérées dans leur ensemble et les programmes de protection maternelle et infantile et de nutrition, d'autre part. Cette question est traitée plus en détail aux paragraphes 135 et 136.

28. Le Conseil s'est également intéressé aux problèmes de planification et d'organisation ayant trait à la période postérieure au stade d'action intensive des programmes de lutte contre les maladies, période au cours de laquelle les résultats de la campagne doivent être consolidés et les travaux intégrés dans le cadre des services sanitaires réguliers. Le Conseil d'administration a noté que, tant à la Conférence internationale sur la lutte contre le pian qui s'est tenue sous les auspices de l'OMS qu'à la réunion du comité d'experts de l'OMS sur le trachome, on avait insisté tout particulièrement sur la planification systématique des campagnes à leurs divers stades, jusqu'au moment où les travaux sont intégrés dans les activités normales des services de la santé publique. En ce qui concerne la lutte contre la tuberculose, il est apparu clairement que des activités complémentaires devaient être entreprises pour aller de l'avant et consolider les résultats obtenus, surtout dans les pays où les campagnes de vaccination par le BCG avaient atteint ou dépassé leur sommet (voir par. 40 à 43).

CAMPAGNES ANTIPALUDIQUES

29. Au cours de la présente session, le Conseil d'administration a longuement étudié les incidences financières de la participation du FISE aux campagnes antipaludiques; selon les prévisions, le montant de cette participation s'élèvera à environ 10 millions de dollars pendant la période 1957-1960 (voir par. 127).

30. Le paludisme ne fait pas que miner la santé de millions de mères et d'enfants; il a aussi pour conséquence de contrarier le développement économique d'un grand nombre de pays. Le Conseil a examiné en détail, au cours de ses sessions de mars et de septembre 1955, les avantages respectifs de la lutte antipaludique et de l'éradication du paludisme. Les campagnes de lutte sont, par le renouvellement des dépenses qu'elles entraînent, une lourde charge pour les gouvernements; en outre, si elles se prolongent trop longtemps, les propriétés insecticides du DDT diminuent à mesure que se crée chez les anophèles vecteurs une résistance à l'action de ce produit. L'éradication est plus coûteuse au début, mais le paludisme peut être pratiquement éliminé au cours d'une campagne de quatre à cinq ans, et les travaux se réduisent alors à une surveillance. C'est pourquoi l'éradication, considérée à longue

échée, n'est pas seulement plus sûre mais encore moins coûteuse.

31. Le Conseil d'administration a donc décidé d'unir son action à celle de l'OMS pour aider les gouvernements à entreprendre de vastes campagnes d'éradication. Il apparaît maintenant que cette décision a amené les gouvernements à élaborer des plans plus rapidement qu'on ne l'avait prévu, en dépit des dépenses initiales importantes qui en résultent pour eux et de la lourde charge que représentent, tant du point de vue administratif que technique, l'exécution d'une campagne générale et l'adoption de mesures techniques présentant toutes les garanties nécessaires.

32. En comptant les programmes qui ont été approuvés à la présente session, des campagnes d'éradication sont maintenant en cours dans deux régions: le continent américain et les pays situés dans le nord de la zone de la Méditerranée orientale. Une première aide a été approuvée pour neuf programmes nationaux d'éradication sur le continent américain et pour quatre autres dans la région de la Méditerranée orientale; à l'heure actuelle, on procède activement à l'élaboration de plans en vue de convertir en campagnes d'éradication un certain nombre d'autres programmes de lutte en cours d'exécution dans ces régions. Selon toute vraisemblance, certains de ces programmes seront soumis à l'approbation du Conseil lors de sa prochaine session. A la présente session, le crédit le plus important — 1.848.000 dollars — a été affecté à un programme d'éradication du paludisme en Iran.

33. Le Conseil a accepté, à titre exceptionnel, de recevoir une recommandation concernant une campagne d'éradication en Equateur, qui doit faire l'objet d'un vote par correspondance avant la prochaine session. Il a souscrit à l'opinion du Comité du programme, lequel a estimé qu'il convenait d'observer le règlement en vigueur pour l'examen des programmes à long terme, et il a noté que le Comité avait l'intention de demander l'avis de ses membres sur le projet de recommandation ayant trait à l'Equateur avant qu'il ne soit communiqué par le Directeur général au Conseil d'administration en vue du vote par correspondance. [Cette question est exposée en détail dans le rapport du Comité du programme, E/ICEF/L.913, par. 67 à 71 (anglais).]

34. Le FISE prête actuellement son assistance pour deux programmes d'éradication du paludisme: en Afghanistan et en Birmanie; et pour trois programmes de lutte antipaludique: en Guinée néerlandaise, dans le Bornéo du Nord et au Pakistan (ce dernier pays est aidé d'autre part aux termes d'un accord bilatéral). De plus, le FISE participe à la création d'usines de DDT à Ceylan et dans l'Inde. La construction de celle de Ceylan a été retardée, car, à la suite d'une enquête effectuée par la Banque internationale, l'ensemble des plans dans lequel le projet s'inscrivait a été révisé. Le FISE a poursuivi ses pourparlers avec le Gouvernement ceylanais au sujet de la construction d'une usine de DDT plus petite dont la production suffirait, maintenant que la campagne d'éradication qui a été menée avec succès a atteint le stade de la surveillance dans plusieurs parties de l'île, à la satisfaction des besoins de Ceylan en DDT.

35. La Conférence sur le paludisme réunie récemment en Afrique par l'OMS a confirmé que, dans la partie de l'Afrique située au sud du Sahara, la technique de prévention de la propagation de la maladie n'était pas encore complètement déterminée. Cependant, on encourage la prise de mesures de lutte déterminées d'après les résultats déjà obtenus et étendues, dans toute la mesure du possible, jusqu'à des barrières naturelles permettant de faire obstacle à la transmission. Le FISE participe actuellement dans neuf territoires à des projets pilotes ou à des campagnes de lutte, en vue de la mise au point d'une technique d'éradication qui soit applicable à la fois dans les zones de forêt équatoriale et de savane. Il se trouve que la lutte antipaludique menée dans plusieurs territoires limitrophes couvre une zone continue; étant donné les mouvements de population, c'est là un élément d'une certaine importance pour l'éradication à laquelle on vise en fin de compte.

36. On prévoit que les opérations générales de pulvérisations effectuées dans le cadre des campagnes d'éradication en Amérique et dans la Méditerranée orientale prendront fin en 1960 dans la plupart des pays. Le FISE ne s'est pas engagé à fournir aux gouvernements une aide supplémentaire pour la période de surveillance ultérieure. Etant donné les perspectives financières actuelles, il ne sera pas en mesure de prêter son assistance pour de nouvelles campagnes d'éradication qui auraient pour effet d'élever les dépenses au-delà du chiffre maximum annuel de 10 millions de dollars. En même temps, comme on l'indique au paragraphe 136 ci-après, le Conseil d'administration estime qu'il faut s'efforcer à l'économie par la mise au point de projets techniquement bien conçus, afin de permettre aux gouvernements de faire face aux importants engagements que les activités en question entraînent pour eux, et au FISE de participer au plus grand nombre possible de projets.

37. On peut prévoir qu'en 1956, 11 millions de mères et d'enfants seront protégés contre le paludisme à l'aide du DDT fourni par le FISE (contre 6,1 millions en 1955); le nombre total des personnes pour la protection desquelles le FISE procure du DDT est d'environ 22 millions.

*Nombre d'enfants
et de mères protégés
à l'aide du DDT
fourni par le FISE
Objectif pour 1956*

	<i>Nombre d'enfants et de mères protégés à l'aide du DDT fourni par le FISE Objectif pour 1956</i>	<i>Nombre de pays</i>
Afrique	1.445.000	9
Amérique	5.906.000	12
Asie	2.120.000	5
Méditerranée orientale	1.477.000	8
TOTAUX	10.948.000	34

VACCINATION ANTITUBERCULEUSE PAR LE BCG ET AUTRES FORMES DE LUTTE ANTITUBERCULEUSE

38. En ce qui concerne la vaccination par le BCG, le nombre de bénéficiaires fixé comme objectif pour 1956 est de près de 15,6 millions, se répartissant comme suit :

	<i>Nombre d'enfants</i>		<i>Nombre de pays</i>
	<i>A soumettre au test tuberculinique</i>	<i>A vacciner</i>	
	<i>(en milliers)</i>		
Afrique	120	80	1
Amérique	1.362	645	7
Asie	36.558	12.537	11
Méditerranée orientale	5.640	2.330	4
TOTAUX	43.680	15.592	23

Ces chiffres sont légèrement inférieurs à ceux de 1955, année de pointe, au cours de laquelle 44 millions d'enfants ont été soumis au test tuberculinique et 16,5 millions vaccinés.

39. Au cours de sa présente session, le Conseil d'administration a approuvé des crédits pour la poursuite de campagnes de vaccination par le BCG dans quatre pays (deux en Asie et deux dans la région de la Méditerranée orientale) ainsi que pour la mise en œuvre d'une nouvelle campagne dans un pays (Nouvelle-Guinée néerlandaise ^{4bis}).

40. En septembre 1955, le Conseil a affecté des crédits à un projet pilote de chimiothérapie ambulatoire pour le traitement des cas de tuberculose active en Indonésie: A sa présente session, il a affecté des crédits peu importants à l'achat d'isoniazide pour plusieurs centres antituberculeux de l'Inde et du Pakistan. Bien que la chimiothérapie ambulatoire de la tuberculose pose un grand nombre de problèmes, elle permettrait, si l'on pouvait y faire appel, d'adopter des méthodes simples de lutte antituberculeuse pour le traitement des malades à domicile dans les pays où les facilités d'hospitalisation sont limitées. Le Conseil a donc demandé qu'on lui communique aussitôt que possible les résultats de ce projet.

41. Le Conseil s'est en même temps intéressé d'une façon générale aux principes directeurs que le FISE devrait appliquer à l'avenir en ce qui concerne sa participation à la lutte antituberculeuse. Il a examiné la possibilité de prévenir la propagation de la maladie par l'administration, à titre de mesure prophylactique, de médicaments aux enfants présentant une réaction tuberculinique positive. Le Conseil s'est également intéressé aux méthodes de consolidation des résultats obtenus au cours des campagnes de vaccination antituberculeuse en Asie et en Amérique, dont plusieurs ont déjà ou vont bientôt dépasser le stade de l'action intensive. Par contre, la meilleure méthode d'action antituberculeuse intensive en Afrique n'a pas encore été déterminée. Deux équipes régionales de l'OMS chargées d'enquêter sur la tuberculose, recueillent actuellement des données en Afrique orientale et en Afrique occidentale en vue de la prise de décisions. Dans la région de la Méditerranée orientale, les équipes régionales d'enquête de l'OMS ont réuni sur certains problèmes techniques des renseignements à partir desquels on a pu élaborer des plans pour une extension des campagnes de vaccination par le BCG.

42. Le Conseil a également exprimé l'espoir que des études conduiraient à des évaluations plus précises que celles dont on dispose actuellement sur les résultats

^{4bis} Voir note 3, page 6.

auxquels ont abouti les campagnes de vaccination des enfants par le BCG menées dans les pays sous-développés. Les renseignements que l'on possède quant à la valeur de cette vaccination concernent surtout les pays économiquement avancés où l'incidence de la tuberculose est relativement faible.

43. A propos de ces questions, le Conseil a demandé l'inscription de deux points à l'ordre du jour de la prochaine session du Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 139 ci-après.

LUTTE CONTRE LE PIAN

44. En 1956, le FISE participera à des programmes de lutte contre le pian mis en œuvre dans 19 pays et dans le cadre desquels on se propose de traiter 3 millions d'enfants et de mères (contre 1,7 million en 1955).

	Objectifs pour 1956		
	Nombre de mères et d'enfants		Nombre
	A examiner	A traiter	de pays
	(Premier examen et examens de contrôle)		
Afrique	1.538.000	1.538.000	6
Amérique	1.529.000	129.000	4
Asie	9.145.000	1.296.000	9
TOTAUX	12.212.000	2.963.000	19

45. La politique appliquée en Afrique et dans certains pays d'Asie et du continent américain consiste à traiter l'ensemble de la population, car le nombre des personnes atteintes de pian évolutif dans les régions où sont appliqués les programmes est si élevé que l'on traite également les autres, soit en tant que cas latents soit en tant que sujets-contact.

46. Au cours de la présente session, des crédits ont été approuvés pour quatre programmes. Des campagnes de grande envergure ont été conduites, avec l'assistance du FISE, en Haïti, en Indonésie et en Thaïlande, mais une action intéressant plusieurs pays à la fois n'a encore jamais été entreprise que pour des îles du Pacifique occidental : Fidji, Nouvelle-Guinée néerlandaise, îles Salomon, Samoa-Occidental et (en ce qui concerne les décisions prises à la présente session) pour les îles Gilbert et Ellice. Maintenant, cependant, la deuxième Conférence internationale sur la lutte contre le pian, qui s'est tenue en Nigéria au mois de novembre 1955, a recommandé une action à l'échelle continentale en Afrique, où l'incidence de cette maladie tropicale qui rend ses victimes infirmes est plus élevée que dans tous les autres continents et où l'on compte 25 millions de cas et 90 millions de sujets-contact. (On trouvera le rapport de la Conférence dans l'annexe au document E/ICEF/309/Add.2.)

47. Le Conseil a constaté avec satisfaction que les travaux de la Conférence avaient mis en évidence la nécessité, non seulement de lutter contre le pian à l'échelle continentale, mais aussi de renforcer en même temps les services sanitaires ruraux et ceux des collectivités pour consolider les résultats des campagnes intensives.

48. Le FISE participe déjà en Afrique à des programmes de lutte contre le pian qui s'étendront à 20 millions de personnes au total. Si l'action contre cette maladie est entreprise à l'échelle du continent, il est vraisemblable que son aide sera demandée pour la protection de 40 millions de personnes de plus. Les 30 millions de personnes représentant la différence entre ces 60 millions et les 90 millions qui sont exposées au pian seront protégées par d'autres voies. Bien que les autorités intéressées aient manifesté le désir de voir entreprendre une action rapide et énergique, les nouveaux programmes ne pourront être mis sur pied simultanément dans tous les pays et devront s'échelonner sur plusieurs années. Les incidences financières d'une participation du FISE à une campagne à l'échelle du continent sont exposées au paragraphe 123.

AUTRES MALADIES

49. Le Conseil a approuvé une première aide pour la lutte contre le trachome en Algérie, la lutte contre la lèpre en Birmanie et la lutte contre le bégaiement et la syphilis en Iran. Il a également approuvé une affectation de crédit pour l'extension d'un programme de lutte contre le typhus en Afghanistan.

a) Lutte contre le trachome et les affections oculaires associées

50. L'objectif des campagnes de lutte contre le trachome pour l'année 1956 est le suivant :

	Objectif pour 1956		Nombre de pays
	Nombre d'enfants à traiter pour :		
	le trachome	la conjonctivite	
Afrique	84.000	212.000	3
Asie	232.000	75.500	2
Europe	22.300	—	2
Méditerranée orientale	5.000	5.200	1
TOTAUX	343.300	292.700	8

51. On a déjà mentionné la réunion du Comité d'experts de l'OMS sur le trachome au paragraphe 28 ci-dessus. Dans la région de la Méditerranée orientale, où les affections oculaires sont, parmi les maladies contagieuses, celles qui posent le plus grave problème en ce qui concerne les enfants, le FISE prête son aide pour un projet pilote en Egypte. Un certain nombre de pays auxquels se pose le même problème seraient désireux de bénéficier aussi de cette aide. On espère que le projet pilote en question permettra d'adapter aux conditions de la région les mesures qui se sont révélées utiles ailleurs.

52. Le plus important programme de lutte contre le trachome auquel participe le FISE est en cours d'exécution à Taïwan, où il intéresse principalement les enfants des écoles. Bien qu'il ait donné d'excellents résultats, ce programme a montré qu'il n'est pas possible de venir rapidement à bout du trachome, à moins que des méthodes efficaces ne puissent être appliquées pour atteindre les sujets-contact du milieu familial. Il en est de même pour l'Afrique du Nord, où les progrès futurs

dans la lutte contre le trachome et la conjonctivité épidémique dépendront de la consolidation des résultats obtenus au cours des campagnes intensives, consolidation qui devra être assurée par un système d'auto-traitement et de surveillance.

b) Lutte contre la lèpre

53. Depuis la mise en œuvre du traitement ambulatoire de la lèpre par les sulfures, l'action antiléprouse à laquelle participe le FISE consiste surtout à encourager les malades à venir volontairement se faire traiter et à appliquer les méthodes de dépistage des cas. Le FISE a maintenant décidé de participer à neuf programmes de lutte antiléprouse dont les plus importants seront exécutés en Afrique-Equatoriale française et en Nigéria. A sa présente session, le Conseil a affecté des crédits à la Birmanie, ce qui porte à trois le nombre des projets pilotes de lutte contre la lèpre entrepris en Asie, les deux autres concernant les Philippines et la Thaïlande.

54. L'extension d'une campagne intensive de traitement à un pays tout entier — et même dans certains cas la simple mise en route d'une campagne — prendront probablement beaucoup de temps. Des problèmes complexes doivent être résolus, comme par exemple celui que représentent le stigmate social traditionnellement attaché à la lèpre, l'organisation des opérations en coordination avec d'autres activités sanitaires ou dans le cadre de services polyvalents, et la nécessité de faire en sorte que les personnes auxquelles doivent être administrés les médicaments continueront à les prendre pendant la longue période du traitement.

Protection maternelle et infantile

APERÇU GÉNÉRAL

55. L'intérêt que porte le FISE aux aspects des services sanitaires ruraux qui intéressent la protection maternelle et infantile a continué de se manifester à la présente session. Des affectations de crédits ont été approuvées, en ce qui concerne 10 programmes, en vue de la protection maternelle et infantile. Une importance particulière s'attache à deux programmes, l'un qui a trait à l'Inde et l'autre au Kenya, où l'aide du FISE pour la protection maternelle et infantile s'insérera dans le cadre de l'aménagement des collectivités rurales et s'intégrera aux autres activités, de façon qu'une évolution équilibrée puisse s'accomplir dans tous les domaines intéressés. Le Conseil a noté les importants progrès accomplis à cet égard par l'Egypte, qui a bénéficié dans une certaine mesure de l'assistance du FISE.

56. La Direction des affaires sociales de l'Organisation des Nations Unies, qui encourage depuis un certain temps déjà l'action entreprise dans le domaine de l'aménagement des collectivités par des gouvernements de plus en plus nombreux, a accueilli avec satisfaction l'intégration de l'aide du FISE pour la protection maternelle et infantile dans les programmes d'aménagement des collectivités. L'expérience a montré que des programmes particuliers comme ceux qui concernent la protection maternelle et infantile et l'éducation nutritionnelle donnaient des résultats particulièrement

favorables quand ils étaient mis en œuvre dans le cadre d'un programme général de développement.

57. Sur les 1.041.000 dollars qui ont été alloués à l'Inde au titre de la protection maternelle et infantile, 842.000 dollars étaient spécialement destinés aux services de protection maternelle et infantile dans 250 zones où des programmes d'aménagement des collectivités sont en cours de réalisation (E/ICEF/L.879). De plus, le Conseil a approuvé « en principe » une affectation de crédits pour 250 autres zones de ce genre, dont chacune comprend environ 100 villages et près de 65.000 habitants. Il est probable que d'autres demandes d'aide seront présentées à mesure que le gouvernement mettra au point les diverses parties de son second plan quinquennal.

58. L'aide approuvée en faveur du Kenya est destinée à un type de programme qui est en train de s'implanter dans un certain nombre de territoires d'Afrique et qui tend à la mise en place de services de PMI le plus appropriés à l'organisation familiale africaine. On s'efforce assidûment de susciter chez les jeunes femmes et chez les mères un intérêt pour la puériculture et le bien-être familial, afin qu'elles le manifestent aussi bien comme ménagères que comme animatrices dans leurs villages respectifs. Cette méthode se fonde dans une large mesure sur la participation de la population. Les programmes d'éducation des femmes font une place importante aux soins postnatals et prénatals, à la protection de l'enfant pendant ses premières années, à une meilleure alimentation de l'enfant et à son hygiène, au secourisme et à l'entretien de la maison. En approuvant l'affectation de crédit recommandée pour le Kenya, le Conseil d'administration a également décidé d'étendre les mesures qu'il avait précédemment adoptées au sujet des indemnités de subsistance versées aux auxiliaires sociaux pendant leur formation, au personnel formé pour la protection maternelle et infantile dans le cadre de l'aménagement des collectivités.

59. L'organisation des services essentiels de protection maternelle et infantile varie nécessairement d'un pays à un autre. En général, cependant, l'aide du FISE est de plus en plus orientée vers la création de réseaux de centres de village qui sont guidés et surveillés du point de vue technique par des centres sanitaires intermédiaires, lesquels sont eux-mêmes placés sous la direction générale de centres et d'hôpitaux régionaux. L'effort continue à porter principalement sur les centres de village, mais l'aide du FISE est également nécessaire aux échelons intermédiaire et supérieur pour assurer les moyens de formation appropriés et la direction des centres de village. Les services sanitaires ruraux, dont la protection maternelle et infantile est l'élément le plus important, sont indispensables pour consolider et accroître, de façon permanente, les avantages retirés des campagnes intensives de lutte contre les maladies. La pénurie de personnel qualifié, notamment de sages-femmes, d'infirmières-sages-femmes, d'infirmières de la santé publique et d'infirmières visiteuses, constitue le principal obstacle à un développement plus rapide des services de protection maternelle et infantile. En fournissant des auxiliaires d'enseignement et du matériel aux centres de formation (et des indemnités de

subsistance lorsqu'elles ne constituent qu'une petite part du crédit alloué), le FISE a contribué utilement à remédier à cette pénurie de personnel, mais il serait souhaitable que les progrès soient plus rapides.

60. A l'heure actuelle, le FISE apporte son aide aux services de protection maternelle et infantile dans 59 pays et territoires. Il a approuvé la fourniture de matériel de base à 10.474 centres, dans le cadre des programmes à l'exécution desquels il participe ; un peu plus de la moitié de ces centres avaient reçu ce matériel à la fin de 1955, comme l'indique le tableau ci-après :

	<i>Matériel de base fourni par le FISE pour les centres de PMI</i>	
	<i>Nombre total de centres à équiper</i>	<i>Nombre de centres équipés à la fin de 1955</i>
Afrique	158	57
Amérique	703	369
Asie	7.372	4.308
Europe	821	435
Méditerranée orientale . . .	1.420	362
TOTAUX	10.474	5.531

61. Un nombre plus considérable encore de centres (parmi lesquels la plupart de ceux qui reçoivent du matériel de base) utilisent des « fournitures fongibles » fournies par le FISE (produits pharmaceutiques divers, poudre de lait entier et écrémé, capsules d'huile de foie de poisson et savon). Onze mille deux cents centres, au total, doivent être approvisionnés en fournitures fongibles ; sur ce nombre, 7.250 en assuraient déjà la distribution à la fin de 1955.

62. Le Sous-Comité des centres d'hygiène maternelle et infantile du Comité des organisations non gouvernementales auprès du FISE a signalé au Conseil d'administration l'importance que présentent les organisations bénévoles pour le développement des services de protection maternelle et infantile (E/ICEF/NGO.30, par. 28 à 32). Le Comité a décidé de demander aux organisations nationales affiliées d'insister auprès de leurs gouvernements pour qu'ils accélèrent le développement des services de protection maternelle et infantile. Afin de faciliter ce développement, le Comité des organisations non gouvernementales fait appel aux institutions bénévoles pour qu'elles assurent la direction et l'organisation des cours de formation du personnel chaque fois qu'elles le pourront.

63. Le FISE participe à des cours d'entretien et de perfectionnement donnés à l'échelon régional par le Service d'hygiène maternelle et infantile du All India Institute of Health and Public Hygiene de Calcutta et, à l'échelon interrégional, par le Centre international de l'enfance, à Paris.

64. A sa présente session, le Conseil a approuvé une affectation de crédits supplémentaires pour des bourses de perfectionnement qui permettront à des médecins non ressortissants de l'Inde de faire un stage au Centre de formation professionnelle de Calcutta (E/ICEF/L. 856). Il a noté avec satisfaction que la construction

de ce centre était terminée. Le Directeur général présentera à la prochaine session du Conseil un rapport spécial sur la réalisation du programme de formation d'étudiants ressortissants d'autres pays.

CENTRE INTERNATIONAL DE L'ENFANCE

65. Le FISE participe au financement du centre international de l'enfance à Paris depuis 1950. A la présente session, le Conseil d'administration a approuvé le principe selon lequel le Gouvernement français et le FISE assumeront par parties égales la charge des frais de gestion de cet organisme pour les années 1957, 1958, 1959, 1960 et 1961, ainsi qu'il est indiqué dans la recommandation du Directeur général (E/ICEF/L.884). Comme par le passé, le FISE allouera chaque année un crédit après approbation du programme de travail et des dépenses annuelles du Centre par le Conseil d'administration du Fonds, conformément à la procédure adoptée par celui-ci en novembre 1949. Le montant annuel du budget du Centre (équivalent en dollars des Etats-Unis) peut varier entre 500.000 et 600.000 dollars (à moins que le Conseil d'administration du FISE n'accepte une modification du plafond pour tenir compte de changements importants intéressant les traitements et les prix ou le taux de change franc français-dollar des Etats-Unis). Le Conseil d'administration a accueilli avec satisfaction la décision du Gouvernement français, qui a porté sa contribution de 40 pour 100 à 50 pour 100.

66. Sous réserve que le système de l'allocation annuelle soit maintenu, le Conseil d'administration a estimé qu'il y a grand intérêt à ce que le Centre international de l'enfance soit en mesure de considérer l'avenir pour une période de cinq ans. Assuré de cette période de continuité, il pourra plus aisément planifier son programme de cours et de recherches, lesquels ne peuvent porter de fruits qu'après plusieurs années ; il lui sera aussi plus facile de recruter un personnel hautement qualifié, et les pays qui lui envoient des stagiaires auront le temps de choisir leurs candidats avec beaucoup de soin.

67. L'exposé des travaux prévus par le Centre pour les cinq années prochaines a été également accueilli avec une satisfaction générale ; cet exposé montre en effet que le Centre se dispose à développer ses activités actuelles et à les étendre à de nouveaux et importants domaines : il se propose d'étudier les méthodes les plus propres à l'enseignement de la puériculture à des groupes internationaux ; de faire une place beaucoup plus grande dans ses travaux aux questions de nutrition et de protection sociale ; de continuer à concentrer les recherches sur les problèmes de caractère international dont l'étude peut favoriser la création de services de prévention ; d'étendre la diffusion de renseignements, notamment à l'intention des travailleurs affectés à des postes isolés ; et de s'appliquer spécialement à faire bénéficier les pays sous-développés de toutes ses activités. Son programme de travail sera intégré de plus en plus aux travaux de l'Organisation des Nations Unies, notamment à ceux du FISE et des institutions spécialisées. Le caractère et l'influence internationaux des activités du Centre s'accroissent de plus en plus ; c'est là la tendance générale qui est la plus évidente.

68. Le Conseil d'administration a été particulièrement heureux d'apprendre que le Centre avait l'intention de développer ses travaux dans les domaines de la nutrition et de la protection sociale. Il a créé une section sociale afin de donner un nouvel élan à ses activités en la matière et envisage l'organisation d'une section de la nutrition. Plusieurs représentants ont souligné la nécessité de réaliser une coopération étroite entre le Centre et la Direction des affaires sociales de l'Organisation des Nations Unies, afin d'éviter les doubles emplois et de renforcer l'action de l'un et de l'autre, et ils ont fait ressortir qu'il importe de placer à la tête de la section sociale une personne qui, par sa formation et son expérience, puisse commander l'estime des travailleurs sociaux sur le plan international.

69. Le représentant du Centre a déclaré que le conseil d'administration de cet organisme n'a pas encore pourvu le poste de directrice de la section sociale; pour le moment, un chef de service a été chargé d'appliquer le programme de protection sociale, à l'élaboration duquel un groupe de personnes compétentes apportera son concours. Le Centre se propose de resserrer sa collaboration avec la Direction des affaires sociales de l'Organisation des Nations Unies. Une consultante de l'Organisation en matière de protection maternelle et infantile a récemment étudié les mesures que le Centre pourrait utilement prendre à cet effet, et celui-ci étudie actuellement son rapport.

Nutrition des enfants

RELATIONS AVEC LA FAO ET L'OMS

70. En ce qui concerne la nutrition des enfants, les relations du FISE avec la FAO et l'OMS sont continuellement renforcées. La huitième Conférence de la FAO a approuvé l'inscription, pour 1956 et 1957, d'un nouveau poste intitulé « Accroissement de la production laitière et amélioration de la nutrition des enfants » au budget de trois divisions de cette institution : agriculture, nutrition et économie. Cette décision vise principalement à resserrer la coopération des deux organismes et à accroître les services techniques fournis pour la mise en œuvre des projets nationaux bénéficiant de l'aide matérielle du FISE.

71. Le Dr William H. Sebrell fils et le Dr C. Glen King, consultants auprès de la FAO et du FISE, ont étudié pendant quelques mois, au siège de celui-ci, des problèmes relatifs aux protéines végétales et à la farine de poisson, en s'appliquant particulièrement à assurer une collaboration plus efficace avec les institutions de recherches et les fondations privées. Le Dr King, qui a effectué en 1955 une étude sur la nutrition en Amérique centrale, en a entrepris une autre dans l'Inde au début de 1956 (voir par. 78 à 87).

72. Le budget de la FAO comprend actuellement des crédits destinés à la rétribution d'un conseiller à plein temps au siège du FISE, et l'on s'efforce actuellement de recruter un expert dont il importe, comme le Conseil d'administration l'a souligné, de s'assurer les services aussitôt que possible. Le Directeur général de l'OMS a nommé un groupe consultatif spécial, composé de diététiciens et de pédiatres, qui sera chargé de déterminer si les aliments protéiniques dont on envisage la fabri-

cation ne présentent pas de danger et sont propres à la consommation humaine, et de donner des avis à la FAO et au FISE à ce sujet.

PROGRAMME D'ALIMENTATION

73. Le Conseil d'administration a approuvé des affectations de crédits pour l'achat de lait écrémé en poudre (et dans certains cas de capsules d'huile de foie de poisson) au titre de 24 programmes d'alimentation des enfants. Vingt-deux de ces programmes bénéficiaient déjà de l'aide du FISE; 19 intéressaient le continent américain. Un total de 56.090.000 livres de lait en poudre pourront être fournies grâce à ces crédits (une allocation supplémentaire de 40 millions de livres de lait a été approuvée en faveur de la Corée; voir par. 98 et 99).

74. Ces programmes ne pourront être mis en œuvre que si le FISE peut continuer à disposer de lait écrémé déshydraté provenant des stocks excédentaires des Etats-Unis, livré franco à quai au moment où il doit être expédié. Le coût du fret est en moyenne de 2 cents par livre, et cette dépense est imputée sur les crédits alloués aux différents pays. Les allocations approuvées à la présente session permettront d'étendre au moins jusqu'à la fin de 1957 l'aide dont bénéficient les programmes. Un certain nombre de recommandations dont le Conseil aurait été normalement saisi à une session ultérieure lui ont été présentées à celle de mars parce que, compte tenu des périodes de pointe de la production laitière aux Etats-Unis, le FISE doit expédier la plus grande partie des quantités de lait en poudre qui lui sont nécessaires pour 1957 au cours des deuxième et troisième trimestres de 1956.

75. Selon les recommandations concernant plusieurs pays de l'Amérique centrale et de la région des Caraïbes, la ration quotidienne de lait en poudre distribuée aux enfants d'âge préscolaire, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes sera portée de 40 à 60 grammes, conformément à la recommandation formulée par le Dr King à la suite de l'étude qu'il a effectuée l'année précédente dans la région. Certains programmes ont permis de constater que les distributions étendues, et poursuivies pendant plusieurs années, du lait procuré par le FISE avaient encouragé dans les pays bénéficiaires une action dans le domaine de la nutrition, ainsi que la planification de programmes d'alimentation d'un caractère plus durable.

76. En 1956, le nombre maximum d'enfants ou de mères qui recevront des rations quotidiennes de lait dans les écoles et dans les centres de protection maternelle et infantile s'élèvera à 3.928.000.

*Nombre d'enfants,
de femmes enceintes
et de mères allaitantes
recevant des rations
quotidiennes de lait*

		<i>Nombre de pays</i>
Afrique	42.700	7
Amérique	1.526.100	25
Asie	1.504.000	17
Europe	163.000	2
Méditerranée orientale	692.100	8
TOTAUX	3.927.900	59

77. Environ 1,5 million des bénéficiaires seront des nourrissons, des enfants d'âge préscolaire, des femmes enceintes et des mères allaitantes, qui recevront du lait entier ou écrémé et des capsules d'huile de foie de poisson dans les centres de protection maternelle et infantile, les hôpitaux pour enfants et les maternités. Les autres bénéficiaires, au nombre de 2,5 millions, seront des enfants d'âge scolaire qui recevront du lait au titre des programmes scolaires de repas ou de collations.

ÉTUDE SUR LA NUTRITION DANS L'INDE

78. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport du Dr C. Glen King, consultant spécial de la FAO et du FISE, sur la tournée d'observation qu'il a effectuée dans l'Inde, du 26 décembre 1955 au 2 février 1956, pour le compte de ces deux organismes (E/ICEF/313 et Corr.1). Le Dr King a effectué une partie du voyage avec le Directeur de la Division de la nutrition de la FAO.

79. Le Dr King a signalé que la densité de la population, la consommation insuffisante d'aliments de protection, le manque d'hygiène, les taux élevés de morbidité et de mortalité, sont autant d'éléments qui rendent nécessaire et urgente la prise de mesures constructives propres à améliorer la nutrition des mères et des enfants. Cette nécessité est reconnue, comme le témoignent les travaux importants qui ont été accomplis dans l'Inde en la matière, ainsi que la place qu'occupe dans le deuxième plan quinquennal l'amélioration de la valeur nutritive des disponibilités alimentaires. Le rapport indique que le défaut le plus évident du régime alimentaire de la population est la faiblesse de l'apport en protéines de bonne qualité, et que les formes les plus fréquentes et les plus graves de malnutrition s'observent chez les enfants dans la période postérieure au sevrage et la période préscolaire (c'est-à-dire qu'elles touchent les groupes d'âge de 6 mois à 5 ans). Du fait d'une préférence traditionnelle pour le régime végétarien, le lait est le seul aliment contenant des protéines animales qui soit consommé par une grande partie de la population.

80. Le Dr King a recommandé que les mesures fondamentales destinées à remédier à cette situation soient orientées vers l'amélioration de la quantité et de la qualité du lait disponible, et qu'elles tendent en même temps à mettre celui-ci à la disposition des consommateurs à un prix aussi bas que possible. C'est là un objectif qu'il est possible d'atteindre. Les bovins et les buffles sont utilisés presque dans tout le pays comme animaux de trait, et l'on a pu constater que les agriculteurs savaient très bien trouver les moyens de produire plus de lait lorsqu'ils étaient assurés d'un marché.

81. En même temps s'impose la nécessité urgente de mieux tirer parti des aliments végétaux riches en protéines comme les légumineuses (en préparant des mélanges de différentes catégories de légumineuses afin d'obtenir les résultats les meilleurs du point de vue nutritif) et d'améliorer la quantité et la qualité des légumes verts feuillus, des légumes jaunes et des fruits de protection pour fournir des vitamines A et C, de la riboflavine et des substances minérales.

82. Le Dr King a par conséquent recommandé, à supposer que le Fonds continue à disposer de lait prélevé sur les stocks excédentaires des Etats-Unis, de porter de 10 millions à 20 millions de livres par an les quantités de lait écrémé actuellement fournies à l'Inde par le FISE pour distribution dans les centres de protection maternelle et infantile, les écoles, les hôpitaux et les autres établissements. Le Directeur général a fait observer que l'on donnerait suite à cette proposition en fonction des demandes particulières que présenterait le Gouvernement de l'Inde au cours des deux prochaines années.

83. Le Dr King a également suggéré que le lait en poudre soit distribué en vue de sa consommation au foyer, en raison des avantages que cette méthode présente dans de nombreux cas, lorsqu'il existe une possibilité de mettre en œuvre des programmes éducatifs et de faire effectuer des visites à domicile de temps à autre. Il faudrait cependant, à cette fin, déterminer par des expériences les types d'emballage propres à donner les meilleurs résultats. Le Conseil d'administration a approuvé cette recommandation à titre d'essai, et il a noté que l'Administration prêterait son aide aux autorités pour les expériences en question, qui renseigneront sur les méthodes les plus efficaces et les plus simples d'emballage et de distribution.

84. Le Dr King a appelé l'attention du Conseil sur la nécessité et l'opportunité de développer la conservation du lait dans l'Inde. L'Administration a fait observer que l'aide du FISE en la matière est subordonnée à un financement local, par l'intermédiaire des services d'enseignement et de protection sociale, qui assurerait la distribution gratuite ou subventionnée de lait aux mères et aux enfants les plus nécessiteux. L'Administration étudiera la question de plus près. Il existe une possibilité d'aide de la part de deux autres organismes internationaux dans le domaine de la conservation du lait, et elle devra être étudiée avant que des propositions relatives à des projets particuliers ne soient présentées en vue de l'aide du FISE.

85. Le lait « coupé » (mélange par parties égales de lait de bufflesse, qui a une teneur élevée en matières grasses, et de lait de vache écrémé reconstitué à partir de la poudre de lait) a été généralement bien accueilli dans les localités de l'Inde où il a été essayé. Le Dr King a fait observer qu'il peut y avoir là de grandes possibilités pour l'avenir parce que le lait « coupé » a une plus grande valeur nutritive que le lait de bufflesse non écrémé et que son prix est beaucoup moins élevé.

86. Le Dr King a recommandé que la production et la consommation de légumes et de fruits protecteurs reçoivent une place de premier plan dans un programme éducatif coordonné en matière de nutrition à mettre en œuvre dans les centres de protection maternelle et infantile, les services de vulgarisation agricole et d'enseignement ménager et les écoles primaires. Des agents du FISE, de la FAO et de l'OMS étudient actuellement cette recommandation, mais aucune proposition précise n'a encore été présentée en vue d'y donner suite.

87. Enfin, le Dr King a souligné l'importance que présenteraient des produits riches en protéines, à la découverte desquels on travaille. Le Conseil a été d'avis

que les travaux entrepris dans ce domaine par le FISE, en coopération avec la FAO et l'OMS (voir par. 92 à 96), offrent à l'Inde des perspectives très encourageantes étant donné, d'une part la pratique répandue du régime végétarien, et d'autre part le temps qu'il faudra pour arriver à mettre sur le marché du lait en quantité suffisante et à un prix qui soit à la portée de la population.

CONSERVATION DU LAIT

88. A la session qui fait l'objet du présent rapport, le Conseil a approuvé une première aide pour la conservation du lait en faveur de Ceylan, ainsi qu'une extension des programmes en œuvre en Irak et en Italie. L'aide approuvée par le FISE en matière de conservation du lait est indiquée dans le tableau ci-dessous :

	Usines de déshydratation du lait		Usines de traitement du lait à l'état naturel	
	Autorisées	En service	Autorisées	En service
Afrique	1	—	—	—
Amérique	11	3	2	—
Asie	2	1	5	—
Europe	12	12	124	103
Méditerranée orientale	1	—	8	4
TOTAUX	27	16	139	107

89. L'usine la plus récente (mise en service en octobre 1955) est celle d'Anand, dans l'Inde. C'est, croit-on, la première usine du monde où l'on ait réussi à déshydrater du lait de bufflesse (pour les possibilités futures concernant la conservation du lait dans l'Inde, voir par. 84). De nouvelles propositions relatives à la conservation du lait dans l'Inde et dans d'autres régions, fondées sur les besoins reconnus et le succès des premières installations, sont actuellement à l'étude. Bien que, dans les pays insuffisamment développés, les possibilités en la matière se soient révélées plus grandes qu'on ne les avait d'abord supposées, il existe de nombreuses régions qui ne paraissent guère se prêter dans l'immédiat à un développement de la production laitière qui soit suffisant pour permettre d'envisager la mise en place d'installations de conservation.

AUTRES ALIMENTS RICHES EN PROTÉINES

90. Etant donné que les programmes d'alimentation des enfants qui reposent sur les fournitures de lait importées par le FISE ne peuvent se poursuivre indéfiniment dans ces conditions et que, dans beaucoup de régions, il semble peu probable que l'on puisse développer suffisamment la production laitière, le FISE, conjointement avec la FAO et l'OMS, s'attache depuis un certain temps à favoriser la recherche d'autres aliments riches en protéines, ou aliments d'appoint, qui puissent être produits localement et qui soient d'autre part sans danger, bon marché et susceptibles d'être acceptés volontiers par la population.

91. Lors de la présente session, le Conseil d'administration a approuvé une affectation de crédit supplémentaire à l'Indonésie (dont la production de lait de vache

est pratiquement nulle) pour la construction d'une usine qui produira des « extraits végétaux » déshydratés (à base de protéines de soya) destinés à l'alimentation des jeunes enfants, et dont la composition sera comparable à celle de la poudre de lait entier de vache (E/ICEF/L.904). Il avait approuvé, en septembre 1955, une affectation de crédit au Chili en vue de la construction d'une fabrique de farine de poisson pouvant être incorporée aux plats et au pain servis couramment dans les écoles, afin d'augmenter leur valeur nutritive et de remédier au manque de protéines. On envisage cette fabrique comme une entreprise témoin dont on s'inspirera pour la création d'usines similaires dans d'autres pays qui disposent d'importantes ressources en poisson.

92. En dehors de ces produits, les gouvernements et les trois institutions des Nations Unies mentionnées ci-dessus s'intéressent vivement aux moyens d'utiliser certains sous-produits de l'industrie des huiles comestibles dont on fait actuellement un large usage pour l'alimentation du bétail et comme engrais. La fabrication de farine à partir des tourteaux qui restent après extraction de l'huile que contiennent les graines de coton, les arachides ou les graines de sésame offre beaucoup de possibilités.

93. Cependant, il est indispensable de procéder à diverses expériences pour s'assurer que les produits ainsi obtenus ne sont pas de nature à avoir des effets toxiques ou nuisibles sur les nourrissons ou les jeunes enfants, et aussi pour déterminer la valeur biologique des éléments nutritifs qu'ils contiennent. Les membres du Groupe consultatif sur la nutrition de l'OMS (voir par. 72) se sont réunis, les 19 et 20 mars, avec des représentants de la FAO et du FISE en vue d'étudier les principes directeurs à appliquer concernant les jugements de valeur à porter sur les produits envisagés et les expériences à effectuer, et aussi de déterminer des garanties rigoureuses contre la toxicité et autres effets nuisibles de ces produits avant d'en autoriser l'utilisation pour l'alimentation des enfants.

94. Pour les expériences en question, il est nécessaire de disposer d'un certain nombre de lots d'essai des produits nouveaux. A la présente session, le Conseil a approuvé une allocation de 100.000 dollars (E/ICEF/L.894) pour l'achat des lots nécessaires, et, le cas échéant, de matériel supplémentaire pour les laboratoires chargés de les fournir. On espère qu'il sera possible d'obtenir auprès de fondations privées une partie des fonds nécessaires aux diverses expériences d'ordre chimique, animal, et humain, ainsi qu'à d'autres tests, y compris ceux qui seront effectués dans les régions où l'on projette d'introduire la consommation des produits alimentaires envisagés.

95. Lorsqu'il a approuvé cette allocation, le Conseil a exprimé à nouveau l'opinion que le financement des travaux de recherche n'est pas à proprement parler une fonction du FISE. Il a encouragé le Directeur général à poursuivre les efforts qu'il a entrepris en vue d'obtenir l'appui de fondations privées pour les tests en question.

96. Le Conseil a reconnu que les expériences demanderaient plusieurs années pour aboutir et que l'on ne pouvait s'attendre à des résultats immédiats ou spectaculaires. La méthode générale envisagée, si elle réussit,

contribuera dans une large mesure à la solution du problème des carences protéiniques chez les enfants des pays insuffisamment développés. L'ampleur du problème est telle qu'elle justifie une action aussi rapide que le permet une méthode scientifique rigoureuse.

97. Il existe également d'autres manières d'aborder ce problème qui méritent de retenir l'attention : par exemple l'augmentation de l'apport vitaminique et minéral du régime alimentaire des enfants, méthode signalée d'une part par le D^r King dans son rapport (voir par. 80 à 86), et d'autre part par le Sous-Comité de la nutrition du Comité d'organisations non gouvernementales du FISE (E/ICEF/NGO/30, par. 23 à 27).

Situations extraordinaires

98. Le Conseil a approuvé des allocations pour deux programmes de secours d'urgence : l'une en vue de prolonger jusqu'au mois de juillet 1957 l'exécution d'un

programme d'alimentation en Corée; l'autre pour reconstituer dans l'Inde un stock de produits pharmaceutiques afin de pouvoir faire échec aux épidémies consécutives aux inondations et autres catastrophes.

99. En 1956, le nombre maximum d'enfants et de mères qui bénéficieront des rations quotidiennes de lait fourni par le FISE au titre des programmes de secours alimentaires d'urgence s'élèvera à 1.861.000. Ce total comprendra 1.500.000 Coréens, 200.000 Indiens, 50.000 Pakistanais, 75.000 habitants des villages frontaliers de la Jordanie et 36.000 habitants de la région de Gaza, en Egypte. Dans le chiffre relatif aux villages frontaliers de la Jordanie entrent 20.000 enfants, qui bénéficieront d'un programme de repas scolaires que l'on considère comme l'embryon d'un service permanent. Le Gouvernement égyptien assumera la responsabilité du programme d'alimentation de la région de Gaza à partir du mois de juillet 1956.

CHAPITRE IV

RESSOURCES FINANCIÈRES ET ENGAGEMENTS

Recettes du FISE en 1955

100. En 1955, les recettes de toutes sources se sont élevées à environ 17,5 millions de dollars. Ainsi qu'il ressort du tableau suivant, ce sont les plus élevées que le FISE ait totalisées depuis 1951.

*Recettes de toutes sources
(en milliers de dollars)*

1951	11.423
1952	10.272
1953	16.219
1954	15.044
1955	17.515

101. L'augmentation de plus de 2,4 millions de dollars, par rapport à 1954, représente en majeure partie l'accroissement des contributions des gouvernements (près de 2 millions de dollars) et des contributions de source privée (325.000 dollars). On trouvera dans le tableau ci-après une comparaison des recettes de 1954 et de 1955 :

*Recettes de toutes sources
(en milliers de dollars)*

	1954	1955
Contributions des gouvernements	13.608	15.631
Contributions de source privée. . .	461	787
Créances de l'UNRRA	70	62
Divers [contributions du personnel, (impôts sur les traitements et salaires), cartes de vœux, inves- tisements, etc.]	905	1.035
TOTAUX	15.044	17.515

102. En 1955, les contributions des gouvernements ont figuré pour 89 pour 100 dans les recettes totales du FISE. L'accroissement de près de 2 millions de dollars que l'on constate par rapport à 1954 est constitué par une augmentation (700.000 dollars) de la contribution des Etats-Unis, qui donnent au FISE l'aide financière la plus forte, et des contributions des autres gouvernements (1,3 million). Cet accroissement est indiqué dans le tableau suivant :

*Contribution
des gouvernements
(en milliers de dollars)*

	1954	1955
Etats-Unis d'Amérique	8.300	9.000
Autres gouvernements.	5.308	6.631
TOTAUX	13.608	15.631

103. Les contributions versées par les autres gouvernements sont passées de 5,3 à 6,6 millions de dollars, augmentant ainsi d'environ 25 pour 100 — accroissement annuel le plus important en pourcentage et en valeur absolue⁵ depuis 1951.

104. En 1955, le nombre des gouvernements donateurs a été de 72 ; ce nombre, qui était de 61, en 1954, n'a cessé de s'élever depuis 1950, époque à laquelle il n'était que de 30.

⁵ D'après les données statistiques, compte tenu de la date où les contributions ont été annoncées.

105. Les contributions versées par les gouvernements au FISE en 1955 sont les suivantes :

CONTRIBUTIONS VERSÉES AU FISE
PAR LES GOUVERNEMENTS EN 1955

(En dollars des Etats-Unis)

Afghanistan . . .	6.000 *	Etats-Unis	
Allemagne . . .	190.476	d'Amérique . .	9.000.000
Antigua . . .	117	Ethiopie	8.000
Australie . . .	566.720	Fédération	
Autriche . . .	30.769	malaise	24.500
Belgique . . .	84.738	Finlande	21.739
Birmanie . . .	56.000	France	785.714
Bolivie	15.000	Grèce	32.555
Brésil	180.505	Grenade	1.750
Canada	507.574	Guatemala . . .	30.550
Ceylan	14.860	Haiti	10.000
Chili	62.998	Honduras	20.008
Chine	14.704	Hong-kong . . .	3.500
Colombie . . .	32.200	Inde	336.000
Corée	1.000	Indonésie . . .	110.000
Costa-Rica . . .	10.000	Irak	42.000
Danemark . . .	50.680	Iran	100.000
Egypte	98.298	Irlande	14.000
Equateur	9.652	Islande	6.139
Etat du Vatican .	1.000	Israël	27.778

Italie	48.000	Royaume-Uni . .	560.000
Japon	99.974	Salvador	20.000
Jordanie	2.785	Sarawak	8.167
Liban	4.614	Sarre	28.571
Libye	2.000	Singapour	3.267
Liechtenstein . .	468	Suède	193.050
Luxembourg . . .	3.000	Suisse	163.800
Maroc	1.429	Syrie	7.403
Mexique	150.000	Tchécoslovaquie .	34.722
Monaco	1.143	Thaïlande	500.000
Nicaragua	10.000	Trinité et Tobago	10.000
Norvège	67.200	Tunisie	847
Nouvelle-Zélande	210.000	Turquie	26.786
Pakistan	75.600	Union des Répu-	
Paraguay	5.000	bliques socia-	
Pays-Bas	39.474	listes soviéti-	
Pérou	78.947	ques	500.000
Philippines . . .	50.000	Yougoslavie . .	200.000
République			
Dominicaine . .	20.000	TOTAL	15.630.771

106. Le tableau ci-dessous indique la tendance de l'appui apporté au FISE par les gouvernements de 1950 à 1955 (d'après la date où les contributions ont été annoncées), les pays étant groupés par régions géographiques.

APPUI APPORTÉ AU FISE PAR LES GOUVERNEMENTS DE 1950 A 1955

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	1950		1951		1952		1953		1954		1955	
	Montant	(A)	Montant	(A)	Montant	(A)	Montant	(A)	Montant	(A)	Montant	(A)
Afrique et région de la Méditerranée orientale	62	5	135	4	59	4	142	7	103	6	322	12
Amérique du Nord	5.301	2	6.220	2	7.177	2	10.322	2	8.816	2	9.507	2
Amérique centrale et Amérique du Sud	161	5	283	9	412	8	392	11	563	14	667	18
Asie	201	5	1.082	9	1.080	9	1.305	14	1.403	17	1.301	15
Australie et Nouvelle-Zélande . .	840	2	840	2	593	2	364	2	660	2	777	2
Europe	1.352	11	1.291	9	1.486	14	1.742	19	2.060	20	3.057	23
TOTAUX	7.917	30	9.851	35	10.807	39	14.267	55	13.608	61	15.631	72

(A) = Nombre de gouvernements qui ont apporté leur appui au FISE.

Perspectives pour 1956

107. Les Etats-Unis ont annoncé une contribution de 9,7 millions de dollars pour l'année civile 1956, à condition que cette somme ne représente pas plus de 57,5 pour 100 du total des contributions versées au budget central du FISE par les gouvernements. On espère que ces dernières contributions dépasseront 7 millions de dollars et que le nombre des pays donateurs atteindra environ 75. Compte tenu du revenu procuré par d'autres sources, les recettes pour l'année 1956 seront probablement de l'ordre de 18,5 à 19 millions de dollars. On

* Sur ce montant, 3.000 dollars ont fait retour au gouvernement, qui avait versé une somme trop élevée au titre de sa contribution pour 1954.

trouvera à l'annexe II une liste des contributions et annonces de contributions faites par les gouvernements pour 1956, au 31 mars de la même année.

Ressources disponibles aux fins d'allocation

108. A la fin de la session du Conseil d'administration de mars 1956, les ressources non allouées s'élevaient à 6.137.949 dollars.

109. A la fin de la précédente session du Conseil d'administration, en septembre 1955, les ressources non allouées atteignaient 5.052.393 dollars. Le tableau suivant indique les changements survenus dans la situation financière du Fonds depuis la session de septembre 1955 :

	Dollars des Etats-Unis
Ressources non allouées disponibles à la fin de la session de septembre 1955 . . .	5.052.393
Moins : virement à la Réserve pour dépenses d'administration imprévues en 1955 (décision prise par correspondance en décembre 1955)	36.000
	5.016.393
<i>Nouvelles ressources, de la fin de la session de septembre 1955 à la fin de celle de mars 1956 :</i>	
Contributions des gouvernements ⁷	7.592.124
Contributions de source privée	648.597
Divers	525.914
Virement du Fonds des cartes de vœux (E/ICEF/L. 912)	165.000
	8.931.635
<i>Retour à la masse de soldes non utilisés :</i>	
Retour de certaines économies réalisées sur des programmes (E/ICEF/L. 839)	552.036
Retour de montants non dépensés sur le budget des services d'administration et d'exécution pour 1955	36.685
	588.721
Total des ressources disponibles aux fins d'allocation à la session de mars 1956	14.536.749
Montant des crédits alloués	8.398.800
Ressources non allouées à la fin de la session de mars 1956	6.137.949

Relations financières avec les institutions spécialisées

110. Le Conseil d'administration a noté avec une vive satisfaction que l'on avait pratiquement résolu le problème que pose depuis longtemps le remboursement par le FISE à l'OMS et à la FAO des dépenses afférentes au personnel international affecté aux projets bénéficiant d'une assistance combinée. Les institutions spécialisées prendront désormais ces dépenses à leur charge, en les imputant soit sur leur budget ordinaire, soit sur leur budget d'assistance technique. Lorsque l'exécution d'un projet risquera d'être retardée outre mesure du fait que les cycles budgétaires des organisations ne concordent pas, le FISE pourra couvrir les dépenses jusqu'à ce que prenne effet le prochain budget annuel de l'OMS ou de la FAO, comme le Conseil d'administration l'a décidé en septembre 1955 (E/ICEF/306, par. 52 à 58).

111. A la présente session, le Conseil d'administration a prévu dans le crédit alloué à l'Inde pour les services de protection maternelle et infantile de l'Etat d'Andhra une somme de 11.000 dollars destinée à rembourser l'OMS des dépenses afférentes au personnel international affecté au projet pour le dernier semestre de 1956 (E/ICEF/L.888/Add.1). En 1957, les dépenses afférentes à ce personnel seront imputées sur le budget ordinaire de l'OMS. L'OMS n'a pu financer les dépenses de 1956 sur les fonds de l'assistance technique, l'Assemblée mondiale de la santé ayant interdit les virements entre le budget ordinaire et le budget d'assistance technique.

⁷ Y compris 4.850.000 dollars au titre de la contribution des Etats-Unis d'Amérique, soit la moitié de la somme totale que le Gouvernement des Etats-Unis a annoncée pour 1956, à condition que sa contribution ne représente pas plus de 57,5 pour 100 du total des contributions versées au budget central du FISE par les gouvernements.

Perspectives d'avenir

RESSOURCES FINANCIÈRES

112. Le Conseil d'administration a entendu le Directeur général, qui a fait observer au cours de son exposé (E/ICEF/314) que le FISE ne peut poursuivre sa tâche et exploiter à fond les possibilités de plus en plus grandes qui s'offrent à lui du fait même de ses succès que s'il reçoit des contributions encore plus généreuses que jusqu'à maintenant. Si les activités du Fonds continuent de se développer normalement, de manière à convaincre les donateurs de leur utilité au point de vue social et économique, on peut, selon le Directeur général, espérer que le montant annuel des allocations du FISE approchera en 1960 de 30 millions de dollars.

113. Ce montant est le même que celui que le Conseil d'administration s'était fixé pour son programme d'allocations optimum de l'exercice 1951-1952; les années suivantes, le Conseil a ramené le budget du FISE à 20 millions de dollars en raison de l'insuffisance des ressources prévues.

ENGAGEMENTS RELATIFS AUX PROGRAMMES

114. Outre les crédits qu'il a affectés pour des programmes approuvés, le FISE a pris certains « engagements » d'importance variable, mais toujours sous réserve « des disponibilités financières ». Il s'agit essentiellement de ce qu'on estime devoir être la contribution du FISE à l'exécution de programmes qu'il a encouragés les gouvernements à mettre en œuvre.

115. Le Conseil d'administration a pour principe de continuer à accorder son appui pour les campagnes bien organisées contre les maladies et les programmes d'alimentation des enfants jusqu'à l'achèvement des travaux ou jusqu'au moment où le pays bénéficiaire est en mesure d'importer lui-même les fournitures nécessaires. En pratique, le Conseil d'administration, lorsqu'il décide à une session donnée d'accorder son

assistance pour l'exécution d'un projet, engage rarement le FISE pour plus d'une année ou deux. Toutefois, afin de permettre aux gouvernements d'adopter des programmes plus vastes et d'établir des plans à plus long terme, le Conseil d'administration a pris l'habitude, pour certains projets, de donner son approbation « de principe » à l'ensemble du projet, tout en n'affectant de crédit que pour une seule phase des travaux (E/ICEF/260/Rev.1, par. 58 à 60). Les montants prévus à ce dernier titre, qui figurent dans le paragraphe 121 ci-dessous sous la rubrique « Engagements formels », ne représentent qu'une partie des fonds estimés nécessaires.

116. Le Conseil d'administration s'est efforcé, d'autre part, d'encourager la planification à l'échelon régional pour certains types de programmes, l'éradication du paludisme en particulier, que les pays intéressés ne peuvent élaborer rapidement. Au cours de la période de préparation par les gouvernements, le FISE doit établir à l'avance le plan des « engagements » financiers. Il a intérêt à le faire pour assurer la meilleure utilisation possible de ses ressources aux fins d'une action à long terme.

117. Pour l'éradication du paludisme, la nécessité où l'on se trouve, du point de vue technique, de poursuivre le programme jusqu'à ce que toutes les pulvérisations d'insecticides à effet rémanent aient été effectuées (ce qui requiert généralement quatre ans) impose au FISE l'obligation morale de continuer à prêter son aide une fois qu'il a commencé.

118. On estime que, pour la prochaine période de cinq ans (1956-1960), le total des « engagements » des catégories indiquées ci-dessus et des dépenses d'administration et d'exécution s'élèvera en moyenne à 19 millions de dollars par an. (Ces prévisions ne tiennent pas compte des variations dues à ce que certaines allocations portent sur deux ans ou à ce que l'aide fournie pour quelques programmes diminuera ou cessera complètement avant 1960.) On trouvera ci-après un état récapitulatif des montants jugés nécessaires :

	Dollars
i) Engagements formels résultant de l'approbation de « principe » de l'ensemble d'un projet	5.300.000
ii) Continuation des campagnes intensives en cours contre les maladies (qui ne relèvent pas de la rubrique i ci-dessus)	2.700.000
iii) Participation aux campagnes futures contre les maladies pour lesquelles on a encouragé la planification à l'échelon régional	5.500.000
iv) Continuation des programmes d'alimentation des enfants	2.500.000
v) Dépenses d'exécution	1.500.000
vi) Dépenses d'administration	1.500.000
TOTAL	19.000.000

119. Si l'on ajoute à ce total les montants nécessaires pour les autres formes d'assistance dont il est question aux paragraphes 130 et 131 ci-dessous, on obtient un chiffre moyen annuel de 23,5 à 25,5 millions de dollars, qui se répartissent comme suit :

	Dollars
Dépenses visées au paragraphe 118	19.000.000
<i>Autres formes d'assistance :</i>	
Protection maternelle et infantile (non compris le crédit d'un million de dollars prévu au par. 121)	de 2.000.000 à 3.000.000
Conservation du lait et d'autres aliments	de 2.000.000 à 3.000.000
Situation sextraordinaires	500.000
TOTAL	de 23.500.000 à 25.500.000

120. Ce total est inférieur à l'objectif de 30 millions de dollars que le Directeur général espère atteindre en 1960 (voir par. 112). On a établi ces estimations en fonction des besoins immédiats et importants des campagnes antipaludiques tout en conservant l'équilibre indispensable entre les différents types de programmes. Elles ne tiennent pas compte de toutes les demandes dignes de considération que le FISE devrait pouvoir satisfaire dans les dernières années de la période considérée.

i) Engagements formels

121. On estime à 5,3 millions de dollars par an en moyenne le montant des engagements résultant de l'approbation « de principe » de projets dans leur ensemble ; ce total se décompose comme suit :

	Dollars
Eradication du paludisme	4.000.000
Protection maternelle et infantile dans le cadre de l'aménagement des collectivités — Inde (jusqu'ici, pour un an seulement)	1.000.000
Centre international de l'enfance	300.000
TOTAL	5.300.000

ii) Continuation des campagnes intensives en cours contre les maladies

122. Outre les engagements énoncés à l'alinéa i ci-dessus, on estime que les crédits nécessaires pour poursuivre, jusqu'au stade de la consolidation, les campagnes intensives en cours contre les maladies s'élèveront à 2,7 millions de dollars par an ; ce montant se décompose comme suit :

	Dollars
Lutte antipaludique	1.400.000
Pian	400.000
Vaccination antituberculeuse par le BCG	250.000
Trachome	350.000
Lèpre	300.000
TOTAL	2.700.000

iii) Participation aux campagnes futures contre les maladies pour lesquelles on a encouragé la planification à l'échelon régional.

123. Les crédits inscrits sous cette rubrique sont destinés à donner suite aux demandes que présenteront divers pays d'Amérique et de la région de la Méditerranée orientale en vue de l'éradication du paludisme,

ainsi qu'aux demandes relatives à la lutte antipaludique que présenteront des territoires d'Afrique dans le cadre de la planification régionale proposée par la deuxième Conférence internationale sur la lutte contre le pal, qui s'est tenue dans la Nigéria en novembre 1955 sous les auspices de l'OMS. On estime qu'il faudra en moyenne 5,5 millions de dollars par an ; ce montant se décompose comme suit :

	Dollars
Eradication du paludisme	4.500.000
Plan	1.000.000
TOTAL	5.500.000

iv) *Continuation des programmes d'alimentation des enfants*

124. Pour poursuivre les distributions de lait écrémé aux enfants aussi longtemps que les Etats-Unis pourront fournir gratuitement au Fonds, franco au port d'embarquement, du lait prélevé sur leurs excédents, il faut prévoir 2 millions de dollars par an pour le fret de 100 millions de livres de lait. A cette somme, il convient d'ajouter 500.000 dollars pour les capsules d'huile de foie de poisson et les distributions d'autres produits alimentaires fournis au FISE à titre de contributions en nature. On arrive donc à un total de 2,5 millions de dollars par an.

v) *Dépenses d'exécution*

125. En 1955, les dépenses encourues par le FISE pour les services rendus aux gouvernements en relation directe avec les opérations d'assistance se sont élevées à 1.165.000 dollars. Compte tenu du développement normal des services requis pour l'exécution des programmes, on prévoit 1,5 million de dollars par an.

vi) *Dépenses d'administration*

126. En 1955, les dépenses d'administration du FISE se sont élevées à 1.413.000 dollars. On évalue les crédits nécessaires à 1,5 million de dollars par an.

vii) *Paludisme : récapitulation des besoins*

127. On estime qu'entre 1957 et 1960 les dépenses afférentes aux opérations antipaludiques s'élèveront en moyenne à environ 10 millions de dollars par an : 4 millions pour les projets relevant de la rubrique i, 1,4 million de dollars pour les projets relevant de la rubrique ii et 4,5 millions de dollars pour les projets relevant de la rubrique iii.

128. Lorsque le Conseil d'administration a décidé d'accorder un rang de priorité élevé aux programmes d'éradication du paludisme, on avait estimé que les dépenses annuelles du FISE seraient de l'ordre de 5 millions de dollars (E/ICEF/294, par. 45). Or, le montant prévu pour 1956 est de 7 millions de dollars. La sous-estimation initiale s'explique par deux raisons :

a) En Amérique, outre qu'il faut étendre les activités aux secteurs dont la population n'a pas été protégée jusqu'ici, on doit encore envisager des dépenses considérables, sous-estimées à l'origine, pour assurer une protection plus complète dans les zones actuelles

d'opérations. Les crédits nécessaires pour l'Amérique avaient été évalués à 3 millions de dollars par an. On estime aujourd'hui qu'ils s'élèveront approximativement à 3 millions de dollars pour 1956, 5 millions de dollars pour 1957, 4,4 millions de dollars pour 1958, 4 millions de dollars pour 1959 et 1,7 million de dollars pour 1960.

b) Pour la Méditerranée orientale, deuxième région où l'éradication est envisagée à l'échelon régional, les programmes seront mis en œuvre en 1956 et en 1957, plus tôt qu'on ne pensait pouvoir le faire. Leur début coïncidera donc avec la période d'effort maximum en Amérique au lieu de lui être postérieure comme on l'avait prévu.

129. Les opérations générales de pulvérisation dans les pays d'Amérique et de la région de la Méditerranée orientale qui ont entrepris l'éradication du paludisme seront sans doute en grande partie terminées en 1960 et l'assistance du FISE se révélera alors beaucoup moins nécessaire. L'importance des crédits requis pour l'éradication après 1960 dépendra de la date à laquelle de nouvelles régions pourront lancer des campagnes de ce genre et, en particulier, de la date à laquelle seront résolus les problèmes techniques qui se posent pour la partie de l'Afrique située au sud du Sahara.

viii) *Autres formes d'assistance*

130. Les prévisions d'engagements exposées ci-dessus ne portent pas sur certaines formes d'assistance, notamment celles qui concernent la protection maternelle et infantile (sauf pour les engagements formels dont il est question au paragraphe 121) et les projets de conservation du lait et d'autres aliments. Ces programmes n'ont pas moins de titres à bénéficier des ressources du FISE que les projets rangés sous la rubrique « engagements ». Dans ces domaines, cependant, l'assistance prêtée revêt surtout la forme de fourniture de matériel et les demandes présentées ont trait soit à l'extension de projets existants, soit à des projets nouveaux qui ne donnent pas lieu à des engagements rentrant dans les catégories énumérées plus haut.

131. On estime qu'il faudra de 2 à 3 millions de dollars par an pour la protection maternelle et infantile et autant pour la conservation du lait et d'autres aliments. Quant aux secours d'urgence, l'expérience antérieure incite à prévoir au maximum 500.000 dollars par an.

LES ALLOCATIONS DU FISE
PAR RAPPORT A SES RESSOURCES, 1956-1957

132. Ainsi qu'on l'a noté au paragraphe 108, le montant des ressources non allouées du FISE s'élevait à 6,1 millions de dollars à la fin de la session de mars 1956. On prévoit environ 12 millions de dollars de rentrées d'ici la deuxième session de 1956. Les allocations qui seront approuvées à cette session représenteront vraisemblablement elles aussi environ 12 millions de dollars. Il restera donc à la fin de 1956 un solde non alloué d'à peu près 6 millions de dollars.

133. Pour 1957, on prévoit des recettes d'un montant de 20 à 21 millions de dollars, et des allocations d'un montant de 23 à 25 millions de dollars. Cela signifie que l'on prélèvera de 2 à 5 millions de dollars sur le solde

non alloué de 6 millions de dollars, et qu'il restera à la fin de 1957 une réserve de 1 à 4 millions de dollars. Il serait extrêmement souhaitable que les revenus permettent de maintenir en tout temps une réserve de 1 à 2 millions de dollars. On a pensé qu'il convenait de réduire le montant actuel des fonds non alloués pour assurer l'utilisation la plus efficace possible des ressources du FISE.

CONCLUSIONS

134. Compte tenu des observations qui précèdent et pour éviter de prendre des engagements excessifs par rapport aux perspectives financières, le Conseil d'administration estime important d'examiner à chacune de ses sessions les incidences financières des engagements pris ou à prendre au sujet des programmes. Il prie donc le Directeur général de lui présenter à chaque session un exposé des engagements et des perspectives financières du Fonds.

135. De même que l'on a, jusqu'à présent, assuré un équilibre entre les différentes régions et les divers programmes, il importe de veiller à concilier les engagements pris en vue de continuer à fournir une aide et la souplesse nécessaire pour répondre à des demandes d'assistance concernant de nouveaux projets (y compris des projets d'envergure relativement restreinte, mais d'intérêt essentiel dans divers domaines où ils jouent le rôle de catalyseurs, et des projets de secours d'urgence).

136. On a décidé que le Fonds ne devait pas laisser les besoins relatifs aux programmes dont il encourage la mise en œuvre augmenter au point de l'obliger à réduire l'assistance qu'il prête pour ces programmes ou

à demander aux gouvernements une aide supplémentaire pour éviter de recourir à des réductions. Le Conseil a été d'avis que le montant des engagements afférents à l'éradication du paludisme ne devait pas dépasser 10 millions de dollars par an. Il a prié le Directeur général d'examiner les propositions d'aide en matière de paludisme en tenant dûment compte de la nécessité de s'efforcer au maximum à l'économie. Il a également demandé au Directeur général de faire preuve de prudence dans la présentation de nouveaux projets (autres que ceux que l'on a déjà prévus) qui impliqueraient des dépenses considérables et répétées. On s'est accordé à reconnaître qu'un montant de 10 millions de dollars par an pour l'éradication du paludisme et la lutte antipaludique serait plus acceptable, eu égard à l'équilibre à maintenir entre les éléments mentionnés plus haut, si le total des ressources s'élevait à 25 millions de dollars par an environ, plutôt qu'à 20 millions.

137. Comme on l'a signalé au paragraphe 132, les ressources non allouées se monteront au début de 1957 à environ 6 millions de dollars, chiffre supérieur à ce qu'il est nécessaire d'avoir en permanence. En opérant des prélèvements sur cette réserve, on pourra satisfaire aux besoins de 1957.

138. En 1958, il faudrait que les recettes atteignent 23 millions de dollars pour permettre d'assurer une assistance en matière de protection maternelle et infantile et de conservation du lait tout en poursuivant les programmes de lutte contre les maladies. Etant donné que, depuis 1954, les recettes ont augmenté régulièrement de 1,5 à 2 millions de dollars, on espère que ce chiffre pourra être atteint. Il serait possible, au besoin, d'opérer des prélèvements limités sur les ressources non allouées.

CHAPITRE V

QUESTIONS DIVERSES

Prochaine session du Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires

139. Le Conseil d'administration a été informé que le Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires devait se réunir au mois de mai de la présente année. Il a été étendu que l'ordre du jour comprendrait, outre des rapports sur la réalisation des campagnes contre le paludisme et contre le trachome, une question relative à la prophylaxie du goitre. Le Conseil d'administration a demandé que les deux points suivants soient inscrits à l'ordre du jour : a) Planification et évaluation des projets de vaccination par le BCG, et notamment évaluation de la protection que les campagnes de vaccination par le BCG assurent aux enfants ; b) Echange de vues sur la chimiothérapie et la chimioprophylaxie ambulatoires dans la lutte contre la tuberculose (voir par. 40 à 42).

Journée mondiale de l'enfance

140. Le Conseil d'administration, qui était saisi à ce sujet d'un rapport du Sous-Comité de la propagande

et des appels de fonds (E/ICEF/312, par. 5 à 10, et annexe 1), a étudié les réponses des gouvernements aux lettres par lesquelles le Directeur général, en application de la résolution 836 (IX) de l'Assemblée générale, leur avait demandé d'indiquer comment ils se proposaient de célébrer la Journée mondiale de l'enfance. Sur les 83 gouvernements auxquels une demande de renseignements a été adressée, 39 avaient répondu sur le fond à la date de la session du Conseil d'administration⁸.

141. Il ressort de ces réponses que :

a) Les dates fixées pour la célébration de la Journée mondiale de l'enfance tombent à différentes périodes de l'année, sans qu'aucune soit l'objet d'une préférence marquée. Elles se répartissent actuellement entre sept mois différents.

b) L'ampleur des manifestations varie suivant les pays, ainsi que le thème choisi. Les principaux thèmes

⁸ Voir la liste qui figure dans le document E/ICEF/312, p. 12 ; voir également E/ICEF/298/Add. 9.

sont les suivants : la paix mondiale, la fraternité entre les enfants, la protection de l'enfance et les activités des Nations Unies et du FISE. Certains pays qui célèbrent une « Journée mondiale » de l'enfance le premier lundi d'octobre, sur l'initiative de l'Union internationale de protection de l'enfance, ont adopté chaque année un thème commun.

c) Dans certains pays, la célébration de la Journée a un caractère officiel ; ailleurs, elle a lieu sous les auspices d'organisations bénévoles ou sous un patronage mixte.

142. Le Conseil d'administration, qui doit continuer à s'attacher à la mise en œuvre de la résolution 836 (IX) de l'Assemblée générale, a pris les mesures suivantes :

a) Il a exprimé sa satisfaction qu'un certain nombre de gouvernements aient l'intention de célébrer la Journée mondiale de l'enfance en 1956, conformément à la résolution de l'Assemblée générale.

b) Il a exprimé l'espoir que d'autres gouvernements décideront d'agir de même.

c) Il a prié le Directeur général de fournir sur demande dans la mesure où l'effectif et le budget de son service d'information lui permettront de le faire, une documentation sur le FISE aux pays qui désireraient l'utiliser, en l'adaptant pour leur Journée de l'enfance.

d) Il a accueilli avec satisfaction la déclaration par laquelle l'UNESCO a annoncé que, dans la limite des ressources déjà disponibles, elle fournirait sa documentation pertinente aux pays qui la solliciteraient.

e) Il a prié le Directeur général :

i) D'inviter les gouvernements qui célébreront la Journée mondiale de l'enfance en 1956 à lui fournir des renseignements sur les activités organisées et à lui faire part des suggestions ou observations que cette expérience pourra leur inspirer ;

ii) De communiquer à tous les gouvernements les renseignements qu'il a reçus ou qu'il pourra recevoir au sujet de la célébration de la Journée mondiale de l'enfance dans divers pays.

143. Le Conseil a noté que le Sous-Comité de la propagande et des appels de fonds a eu l'occasion en février 1956 de consacrer aux relations avec l'Union internationale de protection de l'enfance un débat auquel a participé le Président de l'Union, M. Martin de Jong (E/ICEF/312, par. 9). En outre, à sa présente session, le Conseil a entendu une déclaration à ce sujet de la représentante de l'Union (E/ICEF/SR.160, p. 8 et 9).

144. Le Conseil d'administration a constaté que les objectifs de la Journée mondiale de l'enfance, tels qu'ils ont été définis par l'Assemblée générale, et ceux de la « Journée mondiale » de l'enfance instituée par l'Union internationale de protection de l'enfance ont certains points communs. Il a noté que neuf pays comptent fixer une date unique pour les deux célébrations ou envisagent de le faire. Il a estimé qu'une coordination, qui permette de grouper les ressources des organisations publiques et des associations bénévoles dans chaque pays, est souhaitable et doit être encouragée. Il a noté que le Directeur général a, dans le passé, collaboré avec l'Union et continuera à le faire à l'avenir. Il a noté en

outre que le Directeur général se propose de tenir le personnel des services extérieurs du FISE et les Comités nationaux pour le FISE au courant des projets de célébration de la « Journée mondiale » de l'enfance instituée par l'Union et de signaler, s'il y a lieu, aux comités nationaux pour le FISE l'intérêt d'une collaboration cordiale et active avec les filiales nationales de l'Union. Il a également noté que des mesures analogues étaient prises afin d'informer les comités nationaux pour le FISE et le personnel des services extérieurs du FISE de tout ce qui concerne la Journée mondiale de l'enfance proposée par les Nations Unies. Il considère que l'expérience acquise lors de la célébration de la « Journée mondiale » de l'enfance instituée par l'Union pourra être mise à profit pour donner plus d'éclat aux manifestations de la Journée mondiale de l'enfance proposée par les Nations Unies.

145. Pour les conclusions du Conseil d'administration concernant l'utilisation des cartes de vœux du FISE pour la célébration de la Journée mondiale de l'enfance, voir le paragraphe 149.

Fonds des cartes de vœux du FISE

146. La vente des cartes de vœux continue d'être un important moyen d'information, qui donne à la population de nombreux pays l'occasion de mieux connaître l'œuvre du FISE et d'y contribuer financièrement. En 1955, près de 4.650.000 cartes ont été vendues dans quelque 56 pays et le FISE a fait un bénéfice net de 226.913 dollars. Les ventes les plus élevées ont été enregistrées aux Etats-Unis (plus de 2,7 millions), au Royaume-Uni (870.000) et au Canada (224.000). En 1955, l'augmentation tant du nombre des cartes vendues que du bénéfice net a été d'environ 50 pour 100 par rapport à 1954.

147. L'objectif de la campagne de 1956 a été fixé à 5,5 millions de cartes. Le Conseil d'administration a approuvé pour cette campagne la constitution d'un fonds de roulement d'environ 165.000 dollars à prélever sur le bénéfice net de la campagne de 1955. Il a, d'autre part, autorisé le Directeur général à virer aux ressources générales du Fonds une somme de 165.000 dollars représentant le solde du bénéfice net de 1955 et le fonds de roulement de 1954 (E/ICEF/L.912).

148. Le Sous-Comité de la propagande et des appels de fonds du Comité du programme a, lors d'une séance tenue le 20 février 1956, étudié le projet de cartes de vœux, en s'attachant en particulier à la question des dessins et à la distribution. Le Conseil d'administration a approuvé l'intention qu'a le Directeur général de développer la vente dans les pays qui jusqu'à présent n'ont acheté qu'un nombre limité de cartes et d'élargir la base géographique des concours artistiques demandés pour le dessin des cartes (E/ICEF/312, par. 11 à 13).

149. Le Conseil a estimé, comme le Directeur général, que le FISE n'était pas en mesure d'éditer une carte spéciale à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance. Toutefois, les pays qui célèbrent effectivement la Journée mondiale de l'enfance peuvent utiliser les cartes de correspondance du FISE et des Nations Unies qui sont identiques aux cartes de Nouvel An, sauf qu'elles ne

portent pas de formules de vœux. On pourra, dans chaque pays, y faire imprimer à peu de frais une formule spéciale pour la Journée de l'enfance (E/ICEF/312, par. 10).

Comités nationaux pour le FISE

150. Le Conseil d'administration a noté que le Sous-Comité de la propagande et des appels de fonds du Comité du programme a examiné les progrès réalisés en ce qui concerne la création de comités nationaux pour le FISE (E/ICEF/312, par. 14 et 15). Le Conseil a d'autre part été informé de l'action menée pour stimuler le mouvement par le Sous-Comité des comités nationaux pour le FISE du Comité des organisations non gouvernementales auprès du FISE (E/ICEF/NGO/30, par. 15 à 22).

151. Des comités nationaux pour le FISE sont actuellement en activité dans 14 pays. Dans 10 autres, certaines des fonctions d'un comité national pour le FISE sont exercées par un comité pour l'Appel des Nations Unies en faveur de l'enfance (UNAC) ou par un comité national provisoire pour le FISE. On compte que des comités nationaux pour le FISE seront fondés dans trois autres pays d'Europe de 1956 à 1957. En Asie et en Amérique latine, il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

152. Le Conseil d'administration estime que le Directeur général doit continuer à encourager la création et le renforcement des comités nationaux. Ces comités peuvent jouer un rôle très utile en appuyant diverses activités du FISE et en développant eux-mêmes au besoin la protection de l'enfance dans leurs pays respectifs.

Relations avec les organisations non gouvernementales

153. Le Conseil d'administration a pu constater que le concours actif des organisations non gouvernementales, tant nationales qu'internationales, sert le FISE dans une mesure croissante sur tous les plans d'action.

154. Le Comité d'organisations non gouvernementales auprès du FISE, qui comprend à présent 54 organisations (E/ICEF/NGO/30), s'efforce d'élargir sa coopération avec le FISE et a réalisé des progrès notables vers cet objectif.

155. Tout en continuant de prêter leur concours pour les activités d'ordre éducatif et les appels de fonds, y compris la vente des cartes de vœux et la constitution de comités nationaux pour le FISE, les membres du

Comité étudient de manière approfondie les diverses façons dont leur collaboration bénévole avec les autorités des pays peut aider à renforcer les programmes qui bénéficient d'une aide du FISE. Cette préoccupation inspire les travaux du Sous-Comité sur l'utilisation des contributions bénévoles (E/ICEF/NGO/30, par. 7 à 14 et des autres sous-comités dont il est question aux paragraphes 62, 97 et 150 du présent rapport.

156. Un certain nombre d'organisations non gouvernementales membres du Comité ont présenté au Conseil des déclarations à l'appui de l'action du Fonds dans divers domaines :

E/ICEF/NGO

- 20 Union internationale contre le péril vénérien et les tréponématoses. — Résolution appuyant l'action du FISE.
- 21 Confédération internationale des syndicats chrétiens. — Résolution appuyant l'action du FISE.
- 22 Fédération mondiale des anciens combattants. — Exposé de l'œuvre entreprise pour aider le FISE.
- 23 Conseil consultatif d'organisations juives. — Résolution appuyant l'action du FISE.
- 24 Conférence internationale de charités catholiques. — Résolution appuyant l'action du FISE.
- 25 Association mondiale des guides et éclaireuses. — Déclaration appuyant l'action du FISE.
- 26 Union mondiale des organisations féminines catholiques. — Déclaration au Conseil d'administration du FISE.
- 27 Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies. — Déclaration appuyant l'action du FISE.
- 28 Pan Pacific and Southeast Asia Women's Association. — Exposé de l'œuvre entreprise pour aider le FISE.
- 29 Mouvement mondial des mères. — Relations avec le FISE.

Date de la prochaine session du Conseil d'administration

157. Conformément au calendrier annuel des réunions que le Conseil d'administration a adopté, la prochaine session devrait normalement s'ouvrir l'après-midi du mardi qui suivra le premier lundi de septembre. Cette date a été fixée en fonction de la date habituelle d'ouverture de la session de l'Assemblée générale.

158. Etant donné qu'il se peut que l'Assemblée générale se réunisse plus tard que d'habitude, le Conseil d'administration a décidé de laisser au Président le soin de fixer la date de la prochaine session, en tenant compte de la date qui sera adoptée pour l'Assemblée générale.

ANNEXE I

TABLEAU I

**Allocations approuvées par le Conseil d'administration à sa session de mars 1956
et total des crédits alloués depuis la création du FISE jusqu'à la fin de mars 1956**
(En dollars des Etats-Unis)

(1)	Décisions prises par le Conseil en mars 1956				
	Total des crédits alloués jusqu'au 31 décembre 1955 ^a (2)	Allocations destinées		Allocations reversées à la masse ^b (5)	Total des crédits alloués jusqu'à la fin de mars 1956 ^c (6)
		aux programmes à long terme (3)	aux situations extra- ordinaires (4)		
I. AFRIQUE	5.622.724	190.500	—	278.612	5.534.612
II. AMÉRIQUE	16.830.080	1.693.500	—	109.315	18.414.265
III. ASIE	42.851.454	2.929.500	855.000	122.165	46.513.789
IV. EUROPE	101.661.971	125.000	—	23.572	101.763.399
V. MÉDITERRANÉE ORIENTALE	24.992.536	2.480.300	—	16.791	27.456.045
VI. ASSISTANCE INTÉRESSANT PLUSIEURS RÉGIONS	3.224.852	125.000	—	1.581	3.348.271
TOTAUX (I-VI)	195.183.617	7.543.800	855.000	552.036	203.030.381
VII. AUTRE ASSISTANCE :					
Fret	200.000	—	—	—	200.000
Services d'exécution	8.906.730	—	—	22.058	8.884.672
VIII. ADMINISTRATION	12.296.465	—	—	14.627	12.281.838
TOTAUX (VII-VIII)	21.403.195	—	—	36.685	21.366.510
TOTAUX GÉNÉRAUX	216.586.812	8.398.800	855.000	588.721	224.396.891
I. AFRIQUE :					
Afrique-Equatoriale française	382.500	—	—	105.239	277.261
Afrique-Occidentale française, Cameroun et Togo	1.537.300	—	—	—	1.537.300
Algérie (Départements français d')	—	21.500	—	—	21.500
Bassoutoland	23.000	—	—	—	23.000
Betchouanaland	56.600	—	—	—	56.600
Congo belge et Ruanda-Urundi	252.600	—	—	54.419	198.181
Côte-de-l'Or	38.400	—	—	—	38.400
Gambie	49.600	—	—	—	49.600
Ile Maurice	11.100	—	—	7.454	3.646
Kénya	124.700	153.000	—	—	277.700
Kénya, Tanganyika et Ouganda	53.600	—	—	—	53.600
Libéria	352.289	—	—	—	352.289
Maroc	859.690	—	—	—	859.690
Nigéria (Fédération de la)	1.108.700	—	—	11.500	1.097.200
Nyassaland	61.600	—	—	—	61.600
Ouganda	22.000	—	—	—	22.000
Rhodésie du Nord	39.500	—	—	—	39.500
Rhodésie du Sud	24.200	—	—	—	24.200
Sierra-Leone	86.500	—	—	—	86.500
Tanganyika sous administration britannique	135.400	—	—	—	135.400
Togo sous administration française	49.500	—	—	—	49.500
Tunisie	223.145	—	—	—	223.145
Zanzibar	—	16.000	—	—	16.000
Missions d'enquête régionales pour la vac- cination par le BCG	130.800	—	—	100.000	30.800
TOTAUX POUR LA RÉGION	5.622.724	190.500	—	278.612	5.534.612

TABLEAU I (suite)

Décisions prises par le Conseil en mars 1956

(1)	Total des crédits alloués jusqu'au 31 décembre 1955 ^a (2)	Allocations destinées		Allocations reversées à la masse ^b (5)	Total des crédits alloués jusqu'à la fin de mars 1956 ^c (6)
		aux programmes à long terme (3)	aux situations extra- ordinaires (4)		

II. AMÉRIQUE :

Antigua	25.200	24.900	—	—	50.100
Barbade	55.700	—	—	—	55.700
Bolivie	539.300	—	—	—	539.300
Brésil	3.167.043	451.000	—	—	3.618.043
Chili	1.251.829	18.000	—	—	1.269.829
Colombie	917.862	84.000	—	—	1.001.862
Costa-Rica	420.500	—	—	17.912	402.588
Dominique	32.500	—	—	—	32.500
Equateur	1.001.191	—	—	13.585	987.606
Grenade	49.600	17.900	—	1.500	66.000
Guatemala	697.300	289.300	—	—	986.500
Guyane britannique	43.240	27.800	—	4.841	66.199
Guyane française	—	22.100	—	—	22.100
Haïti	1.101.800	—	—	10.076	1.091.724
Honduras	323.550	243.000	—	19.000	547.550
Honduras britannique	78.100	10.000	—	25	88.075
Iles Vierges britanniques	3.400	—	—	—	3.400
Jamaïque	291.900	—	—	14.152	277.758
Mexique	3.412.525	—	—	—	3.412.525
Montserrat	5.500	5.700	—	—	11.200
Nicaragua	513.500	—	—	71	513.429
Panama	183.300	4.700	—	—	188.000
Paraguay	338.625	34.500	—	—	373.125
Pérou	1.063.100	138.000	—	2.433	1.198.667
République Dominicaine	158.400	62.000	—	—	220.400
Saint-Christophe	52.115	21.000	—	313	72.802
Sainte-Lucie	40.500	8.600	—	—	49.100
Saint-Vincent	19.200	15.400	—	—	34.600
Salvador	750.000	25.700	—	16.295	759.405
Surinam	69.700	27.300	—	—	97.000
Trinité et Tobago	143.900	62.100	—	9.112	196.888
Uruguay	79.800	100.500	—	—	180.300
TOTAUX POUR LA RÉGION	16.830.080	1.693.500	—	109.315	18.414.265

III. ASIE :

Afghanistan	621.323	70.000	—	—	691.323
Birmanie	1.715.345	457.300	—	—	2.172.645
Bornéo du Nord	133.799	—	—	—	133.799
Brunéi	33.404	—	—	417	32.987
Cambodge	78.579	—	—	—	78.579
Ceylan	1.018.456	150.000	—	3.564	1.164.892
Chine } Chine continentale	3.445.593	—	—	—	3.445.593
} Taïwan	1.353.232	15.500	—	—	1.368.732
Corée	4.526.479	12.000	800.000	—	5.338.479
Hong-kong	229.662	5.200	—	14.267	220.595
Iles Fidji	24.100	—	—	—	24.100
Iles Gilbert et Ellice	—	6.600	—	—	6.600
Iles Maldives	15.100	—	—	(94)	15.194
Iles Salomon	15.400	—	—	—	15.400
Inde	13.403.451	1.459.000 *	55.000	58.098	14.859.353
Indonésie	5.039.074	553.000	—	4.665	5.587.409
Japon	1.263.800	—	—	—	1.263.800
Malaisie (Fédération de)	273.571	—	—	10.042	263.529
Nouvelle-Guinée néerlandaise ^d	64.900	23.200	—	—	88.100

TABLEAU I (suite)

(1)	Décisions prises par le Conseil en mars 1956				
	Total des crédits alloués jusqu'au 31 décembre 1955 a	Allocations destinées		Allocations reversées à la masse b	Total des crédits alloués jusqu'à la fin de mars 1956 c
		aux programmes à long terme	aux situations extra- ordinaires		
(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
III. ASIE (suite)					
Pakistan	4.415.512	65.500	—	2.851	4.478.161
Philippines	2.514.779	15.000	—	14.309	2.515.470
Samoa-Occidental sous administration néo-zélandaise	8.800	—	—	—	8.800
Sarawak	129.700	—	—	1.377	128.323
Singapour	80.692	7.200	—	—	87.892
Thaïlande	1.930.417	90.000	—	12.669	2.007.748
Viet-Nam	263.782	—	—	—	263.782
Indochine (crédit non affecté)	141.993	—	—	—	141.993
Missions d'enquête régionales pour la vaccination par le BCG	110.511	—	—	—	110.511
TOTAUX POUR LA RÉGION	42.851.454	2.929.500	855.000	122.165	46.513.789
IV. EUROPE :					
Albanie	324.592	—	—	—	324.592
Allemagne (République fédérale d')	3.034.596	—	—	—	3.034.596
Autriche	6.911.420	—	—	3.580	6.907.840
Bulgarie	5.515.926	—	—	—	5.515.926
Espagne	89.900	—	—	—	89.900
Finlande	2.093.162	—	—	1.113	2.092.049
France	2.727.317	—	—	—	2.727.317
Grèce	9.851.395	—	—	6.201	9.845.194
Hongrie	2.039.571	—	—	—	2.039.571
Italie	18.955.222	125.000	—	—	19.080.222
Malte	187.512	—	—	12.678	174.834
Pologne	18.961.539	—	—	—	18.961.539
Portugal	55.000	—	—	—	55.000
Roumanie	7.191.172	—	—	—	7.191.172
Tchécoslovaquie	5.622.898	—	—	—	5.622.898
Yougoslavie	18.100.749	—	—	—	18.100.749
TOTAUX POUR LA RÉGION	101.661.971	125.000	—	23.572	101.763.399
V. MÉDITERRANÉE ORIENTALE :					
Aden	11.500	—	—	3.937	7.563
Egypte	1.503.223	—	—	—	1.503.223
Ethiopie	261.039	29.000	—	—	290.039
Irak	1.146.103	100.000	—	12.525	1.233.578
Iran	1.406.635	1.992.000	—	—	3.398.635
Israël	1.109.000	—	—	—	1.109.000
Jordanie	1.149.563	72.000	—	—	1.221.563
Liban	93.370	20.000	—	—	113.370
Libye	328.529	—	—	—	328.529
Somalie sous administration britannique	16.100	—	—	—	16.100
Somalie sous administration italienne	89.900	—	—	—	89.900
Soudan	124.040	—	—	—	124.040
Syrie	497.839	154.000	—	329	651.510
Turquie	697.299	113.300	—	—	810.599
Réfugiés de Palestine	16.488.396	—	—	—	16.488.396
Missions d'enquête régionales pour la vaccination par le BCG	70.000	—	—	—	70.000
TOTAUX POUR LA RÉGION	24.992.536	2.480.300	—	16.791	27.456.045

TABLEAU I (fin)

(1)	Décisions prises par le Conseil en mars 1956				
	Total des crédits alloués jusqu'au 31 décembre 1955 ^a	Allocations destinées		Allocations reversées à la masse ^b	Total des crédits alloués jusqu'à la fin de mars 1956 ^c
		aux programmes à long terme	aux situations extra- ordinaires		
	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
VI. ASSISTANCE INTÉRESSANT PLUSIEURS RÉGIONS :					
Cours de formation en groupe	586.864	—	—	—	586.804
Centre de formation de Calcutta (bourses de perfectionnement)	25.000	25.000	—	—	50.000
Consultants régionaux de l'OMS pour la vaccination par le BCG et projet de Skive	61.488	—	—	—	61.488
Centre international de l'enfance, Paris . .	2.546.500	—	—	1.581	2.544.919
Denrées alimentaires destinées à l'expérimentation	5.000	100.000	—	—	105.000
TOTAUX POUR L'ASSISTANCE INTÉRESSANT PLUSIEURS RÉGIONS	<u>3.224.852</u>	<u>125.000</u>	<u>—</u>	<u>1.581</u>	<u>3.348.271</u>

^a Voir E/ICEF/L. 838.

^b Dans cette colonne sont indiqués les fonds non utilisés sur des allocations antérieures (voir E/ICEF/L. 839).

^c Les chiffres de la colonne 6 correspondent au total des colonnes 2, 3 et 4 diminué des chiffres de la colonne 5.

^d Le Directeur général du FISE a reçu du représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies une communication par laquelle ce représentant lui faisait savoir,

au nom du Gouvernement indonésien, que lorsqu'il est question dans les documents du FISE du territoire de la Nouvelle-Guinée occidentale il convient de préciser que ce territoire fait toujours, quant à son statut politique, l'objet d'un différend entre le Gouvernement indonésien et le Gouvernement néerlandais.

* Y compris 11.000 dollars pour le remboursement à l'OMS des dépenses encourues au titre du personnel international affecté à l'exécution de projets.

TABLEAU II

Affectations de crédit ^a approuvées en mars 1956 pour des programmes à long terme, par type de programme
(En dollars des Etats-Unis)

	Protection maternelle et infantile (1)	Lutte contre les maladies					Alimentation et nutrition des enfants		Frei (10)	Total général (11)	
		Eradication du paludisme et lutte antipaludique (2)	Vaccination antitubercu- leuse par le BCG et autres formes de lutte anti- tuberculeuse (3)	Lutte contre le plan et les maladies véné- riennes (4)	Lutte contre le trachome (5)	Lutte contre la tétre (6)	Total partiel (7)	Programmes alimentaires à long terme (8)			Conservation du lait et d'autres produits alimentaires (9)
I. AFRIQUE :											
Algérie (Départe- ments français d')	—	—	—	—	19.500	—	19.500	—	—	2.000	21.500
Kénya	120.500	12.000	—	—	—	—	—	—	—	20.500	153.000
Zanzibar	9.500	5.000	—	—	—	—	—	—	—	1.500	16.000
TOTAUX POUR LA RÉ- GION	130.000	17.000	—	—	19.500	—	36.500	—	—	24.000	190.500
II. AMÉRIQUE :											
Antigua	—	—	—	—	—	—	—	c	—	24.900	24.900
Brésil	—	—	—	—	—	—	—	50.600 c	—	400.400	451.000
Chili	—	—	—	—	—	—	—	c	—	18.000	18.000
Colombie	—	36.300	—	—	—	—	36.300	c	—	47.700	84.000
Grenade	—	4.000	—	—	—	—	4.000	e	—	13.900	17.900
Guyane britannique .	—	—	—	—	—	—	—	9.200 c	—	18.600	27.800
Guyane française . .	11.360	—	—	—	—	—	—	c	—	10.740	22.100
Guatemala	—	231.000	—	—	—	—	231.000	3.450 c	—	54.850	289.300
Honduras	—	188.400	—	—	—	—	188.400	c	—	54.600	243.000
Honduras britanni- que	—	—	—	—	—	—	—	c	—	10.000	10.000
Montserrat	—	—	—	—	—	—	—	c	—	5.700	5.700
Panama	—	—	—	—	—	—	—	c	—	4.700	4.700
Paraguay	—	—	—	—	—	—	—	1.400 c	—	33.100	34.500
Pérou	—	—	—	—	—	—	—	27.500 c	—	110.500	138.000
République Domini- caine	—	56.400	—	—	—	—	56.400	—	—	5.600	62.000
Saint-Christophe . .	—	—	—	—	—	—	—	c	—	21.000	21.000
Sainte-Lucie	—	7.800	—	—	—	—	7.800	—	—	800	8.600
Saint-Vincent	—	—	—	—	—	—	—	c	—	15.400	15.400
Salvador	—	—	—	—	—	—	—	3.500 c	—	22.200	25.700
Surinam	—	—	—	—	—	—	—	c	—	27.300	27.300
Trinité et Tobago . .	—	38.600	—	—	—	—	38.600	c	—	23.500	62.100
Uruguay	91.300 ^g	—	—	—	—	—	—	—	—	9.200	100.500
TOTAUX POUR LA RÉ- GION	102.660	562.500	—	—	—	—	562.500	95.650	—	932.690	1.693.500

TABLEAU II (fin)

	Lutte contre les maladies					Alimentation et nutrition des enfants		Total général (11)	
	Protection maternelle et infantile (1)	Lutte contre les maladies				Programmes alimentaires à long terme (8)	Conservation du lait et d'autres produits alimentaires (9)		
		Eradication du paludisme et lutte antipaludique (2)	Vaccination antituberculeuse par le BCG et autres formes de lutte antituberculeuse (3)	Lutte contre le pian et les maladies vénériennes (4)	Lutte contre le tracome (5)				Lutte contre la lèpre (6)
III. ASIE :									
Afghanistan	—	64.000 ^b	—	—	—	—	—	6.000	70.000
Birmanie	9.300	387.000	—	—	—	20.000	—	41.000	457.300
Ceylan	—	—	—	—	—	—	135.000	15.000	150.000
Chine (Taiwan).	—	—	14.000	—	—	—	—	1.500	15.500
Corée	11.000	—	—	—	—	—	—	1.000	12.000
Hong-kong.	—	—	—	—	—	—	—	5.200	5.200
Iles Gilbert et Ellice	—	—	—	6.000	—	—	—	600	6.600
Inde	1.133.000*	—	3.600 ^d	—	—	—	—	322.400	1.459.000
Indonésie	—	—	—	385.000	—	—	—	—	—
Nouvelle-Guinée néerlandaise ^e	3.600	—	2.800	8.000	—	—	118.000	50.000	553.000
Pakistan.	—	—	62.500 ^f	—	—	—	—	7.000	23.200
Philippines.	—	—	—	—	—	14.000	—	3.000	65.500
Singapour	—	—	—	—	—	—	—	1.000	15.000
Thaïlande	—	—	—	82.000	—	—	—	7.200	7.200
TOTAUX POUR LA RÉGION	1.156.900	451.000	82.900	481.000	—	34.000	253.000	8.000	90.000
IV. EUROPE :									
Italie	—	—	—	—	—	—	113.000	12.000	125.000
V. MÉDITERRANÉE ORIENTALE :									
Ethiopie	—	26.000	—	—	—	—	—	3.000	29.000
Irak	—	—	—	—	—	—	92.000	8.000	100.000
Iran	—	1.680.000	97.000	34.000	—	—	—	181.000	1.992.000
Jordanie	—	66.000	—	—	—	—	—	6.000	72.000
Liban	—	18.000	—	—	—	—	—	2.000	20.000
Syrie	—	140.000	—	—	—	—	—	14.000	154.000
Turquie	—	—	20.300	—	—	—	—	34.500	113.300
TOTAUX POUR LA RÉGION	—	1.930.000	117.300	34.000	—	—	92.000	248.500	2.480.300

VI. ASSISTANCE INTÉRIEURE
SANTÉ PLUSIEURS
RÉGIONS :

Centre de formation
de Calcutta (bour-
ses de perfectionne-
ment)
Denrées alimentaires
destinées à l'expé-
rimentation . . .

25.000

TOTAUX POUR L'ASSIS-
TANCE INTÉRIEURE
SANTÉ PLUSIEURS
RÉGIONS

25.000

TOTAUX DES AFFECTI-
ONS DE CRÉDIT
APPROUVÉES POUR
LES PROGRAMMES .

1.414.560

RÉPARTITION DE L'ALLO-
CATION POUR FRET . .

144.240

TOTAUX GÉNÉRAUX

1.558.800

^a Le coût du fret n'est compris dans aucune des affectations de crédit (col. 1 à 9 comprises). Il est indiqué dans la colonne 10.

^b Y compris 9.000 dollars pour la lutte contre le typhus.

^c Le lait écrémé en poudre procuré au titre de cette affectation de crédit est mis gratuitement à la disposition

du FISE, exception faite du fret. Le coût du fret est imputé sur les crédits affectés aux pays à raison de 2 cents par livre et est compris dans les chiffres figurant dans les colonnes 10 et 11.

^d Chimiothérapie ambulatoire de la tuberculose.

^e Voir note d au bas du tableau I.

/ Y compris 5.000 dollars pour la chimiothérapie ambulatoire.

^g Assainissement.

* Remboursement à l'OMS de dépenses encourues au titre du personnel international affecté à l'exécution de projets (11.000 dollars).

TABLEAU
Crédits affectés aux programmes depuis
(En milliers de dollars)

		<i>Lutte contre</i>			
		<i>Campagnes antipaludiques et production de DDT b</i>	<i>Lutte contre la tuberculose, y compris la vaccination par le BCG</i>	<i>Lutte contre le pian, le bétel et la syphilis</i>	<i>Lutte contre le trachome</i>
	<i>Protection maternelle et infantile a</i> (1)	(2)	(3)	(4)	(5)
AFRIQUE :					
Algérie (Départements français d')	—	—	h	—	19,5
Afrique-Equatoriale française	—	—	—	—	—
Afrique-Occidentale française, Cameroun et Togo	—	1.394,9	—	—	—
Bassoutoland	—	—	—	—	—
Betchouanaland	—	—	—	35,0	—
Congo belge et Ruanda-Urundi	—	—	—	—	—
Côte-de-l'Or	22,5	—	—	10,5	—
Gambie	12,8	—	—	—	—
Ile Maurice	—	—	—	—	—
Kénya	185,5	59,0	—	—	—
Kénya, Tanganyika et Ouganda	—	49,0	—	—	—
Libéria	—	166,6	—	154,6	—
Maroc	—	—	281,6	265,0	261,8
Nigéria (Fédération de la)	14,6	220,1	5,5	554,0	—
Nyassaland	55,0	—	—	—	—
Ouganda	20,0	—	—	—	—
Rhodésie du Nord	35,9	—	—	—	—
Rhodésie du Sud	—	22,0	—	—	—
Sierra-Leone	19,5	—	—	58,0	—
Tanganyika sous administration britannique	52,4	—	—	—	—
Togo sous administration française	—	—	—	45,0	—
Tunisie	—	—	97,1	—	116,5
Zanzibar	9,5	5,0	—	—	—
Ensemble de la région	—	—	28,0	—	—
TOTAUX POUR LA RÉGION	427,7	1.916,6	412,2	1.122,1	397,8
AMÉRIQUE :					
Antigua	—	—	—	—	—
Barbade	24,8	—	10,2	16,0	—
Bolivie	97,7	114,8	—	—	—
Brésil	501,4	—	—	—	—
Chili	175,3	—	40,3	—	—
Colombie	149,5	147,8	122,9	—	—
Costa-Rica	—	75,5	42,3	—	—
Dominique	—	6,0	—	—	—
Equateur	98,2	—	345,8	—	—
Grenade	—	28,1	2,5	9,0	—
Guatemala	44,0	391,9	29,9	—	—
Guyane britannique	—	—	12,8	—	—
Guyane française	11,4	—	—	—	—
Haiti	5,4	309,6	—	580,0	—
Honduras	49,3	301,0	18,4	—	—
Honduras britannique	—	22,8	4,1	—	—
Iles Vierges britanniques	—	—	—	—	—
Jamaïque	—	36,0	97,9	—	—
Mexique	101,8	2.395,0	57,8	—	—
Montserrat	—	—	—	—	—
Nicaragua	29,1	229,8	—	—	—
Panama	63,2	—	—	—	—
Paraguay	113,0	49,3	70,2	—	—
Pérou	249,1	189,5	41,5	—	—
République Dominicaine	9,1	191,4	—	—	—

la création du Fonds jusqu'au 31 mars 1956

des Etats-Unis)

les maladies			Nutrition				
Lutte contre la lèpre (6)	Lutte contre d'autres maladies ^c (7)	Total partiel pour la lutte contre les maladies (8)	Programmes alimentaires à long terme ^a (9)	Conservation du lait et d'autres produits alimentaires (10)	Situations extra-ordinaires ^a (11)	Fret (12)	Total général des affectations de crédits (13)
—	—	19,5	—	—	—	2,0	21,5
196,0	—	196,0	44,8	—	—	36,5	277,3
—	—	1.394,9	—	—	—	142,4	1.537,3
—	20,9	20,9	—	—	—	2,1	23,0
—	16,6	51,6	—	—	—	5,0	56,6
—	—	—	173,5	—	—	24,7	198,2
—	—	10,5	—	—	—	5,4	38,4
20,0	—	20,0	2,2	—	—	14,6	49,6
—	3,2	3,2	—	—	—	0,4	3,6
—	—	59,0	—	—	—	33,2	277,7
—	—	49,0	—	—	—	4,6	53,6
—	—	321,2	—	—	—	31,1	352,3
—	—	808,4	—	—	—	51,3	859,7
143,0	—	922,6	3,5	50,0	—	106,5	1.097,2
—	—	—	—	—	—	6,6	61,6
—	—	—	—	—	—	2,0	22,0
—	—	—	—	—	—	3,6	39,5
—	—	22,0	—	—	—	2,2	24,2
—	—	58,0	—	—	—	9,0	86,5
—	—	—	—	—	27,0	56,0	135,4
—	—	45,0	—	—	—	4,5	49,5
—	—	213,6	—	—	—	9,5	223,1
—	—	5,0	—	—	—	1,5	16,0
—	—	28,0	—	—	—	2,8	30,8
359,0	40,7	4.248,4	224,0	50,0	27,0	557,5	5.534,6
—	—	—	5,2	—	—	44,9	50,1
—	—	26,2	—	—	—	4,7	55,7
—	—	114,8	60,4	164,0	—	102,4	539,3
—	30,2	30,2	875,9	633,0	519,1	1.058,4	3.618,0
—	394,5 ^k	434,8	81,1	400,0	—	178,6	1.269,8
—	105,0 ^l	375,7	60,2	160,0	—	252,0	997,4
—	—	117,8	128,6	106,1	—	39,2	391,7
—	—	6,0	3,0	—	—	23,5	32,5
—	—	345,8	25,0	160,0	233,8	107,3	970,1
—	—	39,6	2,9	—	—	23,5	66,0
—	—	421,8	110,9	230,0	—	179,8	986,5
—	—	12,8	23,2	—	—	30,2	66,2
—	—	—	^a	—	—	10,7	22,1
—	—	889,6	—	—	43,0	153,4	1.091,7
—	—	319,4	86,7	—	—	92,2	547,6
—	—	26,9	41,9	—	—	18,1	86,9
—	—	—	^a	—	—	3,4	3,4
—	—	133,9	^a	—	—	143,9	277,8
—	—	2.452,8	62,0	387,0	—	408,9	3.412,5
—	—	—	1,2	—	—	10,0	11,2
—	—	229,8	82,1	115,0	—	57,4	513,4
—	—	—	86,5	—	—	38,3	188,0
18,5	—	138,0	14,4	—	—	106,4	371,8
—	102,7 ^m	333,7	247,4	—	—	368,5	1.198,7
—	—	191,4	—	—	—	19,9	220,4

TABLEAU

	Protection maternelle et infantile ^a	Lutte contre			
		Campagnes antipalu- diques et production de DDT ^b	Lutte contre la tuberculose y compris la vaccination par le BCG	Lutte contre le pian, le bétel et la syphilis	Lutte contre le trachome
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
AMÉRIQUE (suite)					
Saint-Christophe	20,0	—	6,5	5,2	—
Sainte-Lucie	—	32,8	—	—	—
Saint-Vincent	—	—	—	10,9	—
Salvador	47,3	259,5	31,1	—	—
Surinam	—	37,0	10,7	—	—
Trinité et Tobago	—	103,3	34,1	—	—
Uruguay	148,4	—	14,9	—	—
TOTAUX POUR LA RÉGION	1.938,0	4.921,1	993,9	621,1	—
ASIE :					
Afghanistan	319,0	277,2 ^b	—	—	—
Birmanie	847,7	809,0	214,3	—	—
Bornéo du Nord	100,2	13,1	—	—	—
Brunéi	24,6	—	7,5	—	—
Cambodge	24,0	—	50,2	—	—
Ceylan	326,2	442,0 ^b	127,0	—	—
Chine { Chine continentale	441,7	—	33,7	—	—
{ Taiwan	170,5	—	178,6	87,8	635,3
Corée	45,8	—	—	—	—
Hong-kong	129,0	—	56,2	—	—
Iles Fidji	—	—	—	22,0	—
Iles Gilbert et Ellice	—	—	—	6,0	—
Iles Maldives	—	—	—	—	—
Iles Salomon	—	—	—	12,2	—
Inde	5.452,5	1.159,1 ^b	1.612,1	190,0	—
Indonésie	1.719,6	—	315,3	2.293,5	3,0
Japon	17,2	—	—	—	—
Malaisie (Fédération de)	177,7	—	45,5	23,0	—
Nouvelle-Guinée néerlandaise ^d	3,6	39,0	2,8	28,0	—
Pakistan	859,7	1.311,8 ^b	883,0	—	—
Philippines	897,1	—	225,5	268,0	—
Samoa-Occidental sous administration néo-zélandaise	—	—	—	8,0	—
Sarawak	60,5	—	21,4	—	—
Singapour	59,7	—	10,3	—	—
Thaïlande	637,9	44,2	191,2	861,5	—
Viet-Nam	89,0	—	50,1	—	—
Ensemble de la région	—	—	110,5	—	—
TOTAUX POUR LA RÉGION	12.403,2	4.095,4	4.135,2	3.800,0	638,3
EUROPE :					
Albanie	—	—	—	—	—
Allemagne (République fédérale d')	28,1	—	118,1	—	—
Autriche	73,4	—	188,1	—	—
Bulgarie	63,9	139,0	273,6	36,8	—
Espagne	64,0	—	—	—	17,8
Finlande	60,3	—	137,8	27,4	—
France	525,5	12,8	433,0 ^h	—	—
Grèce	234,5	—	311,7	10,6	—
Hongrie	—	75,9	88,0	18,0	—
Italie	108,2	—	55,6	77,9	—
Malte	—	—	14,0	—	—
Pologne	800,3	26,3	1.053,5	299,6	—
Portugal	50,0	—	—	—	—
Roumanie	92,3	177,4	86,0	—	—
Tchécoslovaquie	71,9	—	495,7	83,4	—
Yougoslavie	1.529,0	182,3	475,5	364,7	10,0
TOTAUX POUR LA RÉGION	3.701,4	613,7	3.730,6	918,4	27,8

III (suite)

Les maladies			Nutrition				
Lutte contre la lèpre (6)	Lutte contre d'autres maladies ^c (7)	Total partiel pour la lutte contre les maladies (8)	Programmes alimentaires à long terme ^a (9)	Conservation du lait et d'autres produits alimentaires (10)	Situations extra-ordinaires ^a (11)	Fret (12)	Total général des affectations de crédits (13)
—	—	11,7	6,0	—	—	35,1	72,8
—	—	32,8	2,6	—	—	13,7	49,1
—	—	10,9	2,5	—	—	21,2	34,6
—	—	290,6	103,6	140,0	37,6	120,3	739,8
—	—	47,7	6,0	—	—	43,3	97,0
—	—	137,4	9,1	—	—	50,4	196,9
—	—	14,9	—	—	—	17,0	180,3
18,5	632,4	7.187,0	2.128,4	2.495,1	833,8	3.776,6	18.358,9
—	20,0 ^e	297,2	—	—	—	75,1	691,3
20,0	1,1	1.044,4	24,6	—	12,4	243,5	2.172,6
—	—	13,1	—	—	—	11,8	125,1
—	—	7,5	—	—	—	0,9	33,0
—	—	50,2	—	—	—	4,4	78,6
—	—	569,0	—	135,0	—	121,6	1.151,8
—	—	33,7	—	—	1.242,2	191,9	1.909,5
—	27,0 ^e	928,7	50,5	—	—	219,0	1.368,7
—	—	—	—	—	2.169,4	3.123,0	5.338,2
—	6,0	62,2	^a	—	—	27,8	219,0
—	—	22,0	—	—	—	2,1	24,1
—	—	6,0	—	—	—	0,6	6,6
—	—	—	—	—	14,2	1,0	15,2
1,8	—	14,0	—	—	—	1,4	15,4
—	850,0 ^f	3.811,2	132,4	448,0	2.884,0	2.118,1	14.846,2
—	—	2.611,8	271,1	358,0	17,4	609,5	5.587,4
—	—	—	293,1	—	580,7	372,8	1.263,8
—	—	68,5	—	—	—	17,3	263,5
—	—	69,8	1,8	—	—	12,9	88,1
—	545,0 ^g	2.739,8	104,9	—	310,0	451,2	4.465,6
22,0	33,1	548,6	529,9	—	123,5	411,8	2.510,9
—	—	8,0	—	—	—	0,8	8,8
—	—	21,4	—	—	—	45,9	127,8
—	—	10,3	^a	—	—	16,9	86,9
8,0	—	1.104,9	70,9	—	—	194,0	2.007,7
—	—	50,1	—	—	86,0	38,7	263,8
—	—	110,5	—	—	—	—	110,5
51,8	1.482,2	14.202,9	1.479,2	941,0	7.439,8	8.314,0	44.780,1
—	—	—	—	—	289,5	35,1	324,6
—	—	118,1	—	—	2.567,8	320,6	3.034,6
—	22,7	210,8	—	130,0	5.759,5	734,1	6.907,8
—	57,7 ^e	507,1	—	0,5	4.348,9	595,5	5.515,9
—	—	17,8	—	—	—	8,1	89,9
—	—	165,2	—	352,3	1.299,8	214,5	2.092,1
—	28,4 ^e	474,2	—	558,3	909,1	260,2	2.727,3
—	—	322,3	75,0	136,0	8.036,6	1.028,0	9.832,4
—	—	181,9	—	—	1.644,7	213,0	2.039,6
—	1,9	135,4	100,0	999,2	15.692,9	2.044,5	19.080,2
—	—	14,0	—	135,5	8,0	17,3	174,8
—	443,5 ⁱ	1.822,9	—	970,5	13.370,6	1.997,2	18.961,5
—	—	—	—	—	—	5,0	55,0
—	—	263,4	—	—	6.058,9	776,6	7.191,2
—	19,7 ^e	598,8	—	385,5	3.983,4	583,3	5.622,9
—	544,3 ^j	1.576,8	265,0	1.514,0	11.321,6	1.894,4	18.100,8
—	1.118,2	6.408,8	440,0	5.181,7	75.291,3	10.727,4	101.750,6

TABLEAU

		Lutte contre			
		Campagnes antipaludiques et production de DDT ^b	Lutte contre la tuberculose, y compris la vaccination par le BCG	Lutte contre le pian, le béjel et la syphilis	Lutte contre le trachome
	Protection maternelle et infantile ^a (1)	(2)	(3)	(4)	(5)
MÉDITERRANÉE ORIENTALE :					
Aden	—	—	7,3	—	—
Egypte	342,4	385,0	293,7	—	19,0
Ethiopie	72,6	26,0	131,7	—	—
Irak	151,9	164,9	82,9	122,0	—
Iran	219,1	2.030,0	332,4	34,0	—
Israël	206,0	—	85,4	—	—
Jordanie	57,6	66,0	54,3	—	—
Liban	51,0	32,0	22,1	—	—
Libye	83,6	—	101,1	—	—
Somalie sous administration britannique	—	14,6	—	—	—
Somalie sous administration italienne	—	81,7	—	—	—
Soudan	30,5	31,0	53,9	—	—
Syrie	107,6	349,0	49,5	52,2	—
Turquie	114,4	—	199,4	—	—
Réfugiés de Palestine	—	—	—	—	—
Ensemble de la région	—	—	70,0	—	—
TOTAUX POUR LA RÉGION	1.436,7	3.180,2	1.483,7	208,2	19,0
ASSISTANCE INTÉRESSANT PLUSIEURS RÉGIONS :					
Cours de formation en groupe	542,5	—	—	—	—
Centre de formation de Calcutta (bourses de perfectionnement)	50,0	—	—	—	—
Consultants régionaux de l'OMS pour la vaccination par le BCG	—	—	27,7	—	—
Organisation de recherches sur la tuberculose	—	—	60,8	—	—
Centre international de l'enfance, Paris	2.528,5	—	—	—	—
Produits alimentaires destinés à l'expérimentation	—	—	—	—	—
	3.121,0	—	88,5	—	—
TOTAUX GÉNÉRAUX DE L'ASSISTANCE APPROUVÉE POUR LES DIVERS TYPES DE PROGRAMMES	23.028,0	14.727,0	10.844,1	6.669,8	1.082,9
Crédits non affectés sur les allocations approuvées ^a					
TOTAL GÉNÉRAL DES CRÉDITS AFFECTÉS AUX PROGRAMMES					

^a Le FISE a alloué pour ces programmes de grandes quantités de lait écrémé en poudre prélevées par les Etats-Unis sur leurs stocks excédentaires et mises gratuitement, ou à un prix purement nominal, à la disposition du FISE, celui-ci prenant à sa charge le coût du fret, qui se monte en moyenne à 2 cents par livre. Le coût du fret est indiqué dans la colonne 12.

Lorsque la totalité du lait écrémé alloué pour un programme alimentaire a été mise gratuitement à la disposition du FISE, exception faite du coût du fret, le montant des crédits alloués, qui figure habituellement dans la colonne 9, est remplacé par la lettre «a».

^b Ces chiffres comprennent les crédits affectés à la lutte contre le typhus, répartis comme suit :

	Dollars
Afghanistan	34.300
Pakistan	34.400
Bolivie	52.800
Pérou	99.500

Ces chiffres comprennent les crédits affectés à la production de DDT, répartis comme suit :

	Dollars
Ceylan	250.000
Inde	500.000
Pakistan	250.000
Egypte	250.000

les maladies			Nutrition				Total général des affectations de crédits (13)
Lutte contre la lèpre (6)	Lutte contre d'autres maladies ^c (7)	Total partiel pour la lutte contre les maladies (8)	Programmes alimentaires à long terme ^a (9)	Conservation du lait et d'autres produits alimentaires (10)	Situations extra-ordinaires ^a (11)	Fret (12)	
—	—	7,3	—	—	—	0,3	7,6
—	—	697,7	—	131,0	200,0	132,1	1.503,2
23,0	—	180,7	13,7	—	—	23,0	290,0
—	—	369,8	203,0	255,0	33,6	220,3	1.233,6
—	—	2.396,4	24,5	421,0	—	337,6	3.398,6
—	—	85,4	89,2	300,0	326,8	101,6	1.109,0
—	—	120,3	—	—	882,0	161,7	1.221,6
—	—	54,1	—	—	—	8,3	113,4
—	—	101,1	85,8	—	—	58,0	328,5
—	—	14,6	—	—	—	1,5	16,1
—	—	81,7	—	—	—	8,2	89,9
—	—	84,9	—	—	—	8,6	124,0
—	40,0	490,7	—	—	—	53,2	651,5
—	—	199,4	78,5	267,0	44,2	106,3	809,8
—	—	—	—	—	14.726,7	1.761,7	16.488,4
—	—	70,0	—	—	—	—	70,0
23,0	40,0	4.954,1	494,7	1.374,0	16.213,3	2.982,4	27.455,2
—	—	—	—	10,0	—	—	552,5
—	—	—	—	—	—	—	50,0
—	—	27,7	—	—	—	—	27,7
—	—	60,8	—	—	—	—	60,8
—	—	—	—	—	—	—	2.528,5
—	—	—	—	105,0	—	—	105,0
—	—	88,5	—	115,0	—	—	3.324,5
452,3	3.313,5	37.089,6	4.766,3	10.156,9	99.805,2	26.357,9	201.303,9
							1.826,5
							203.030,4

^c Y compris l'immunisation contre la diphtérie, la coqueluche, la variole, le tétanos, le choléra, etc., la production de sérums et de vaccins, la production de pénicilline, la lutte contre les mycoses et la brucellose.

^d Le Directeur général du FISE a reçu, du représentant permanent de l'Indonésie par intérim auprès de l'Organisation des Nations Unies, une communication par laquelle ce représentant lui faisait savoir, au nom du Gouvernement indonésien, que lorsqu'il est question dans les documents du FISE du territoire de la Nouvelle-Guinée occidentale il convient de préciser que ce territoire fait toujours, quant à son statut politique, l'objet d'un différend entre le Gouvernement indonésien et le Gouvernement néerlandais.

^e Production de vaccins.

^f Production de pénicilline.

^g Production de pénicilline : 525.000 dollars ; production de sérum antidiphtérique : 20.000 dollars.

^h Les 278.000 dollars alloués à la France ont été consacrés à une campagne de vaccination par le BCG en Algérie, de 1949 à 1952.

ⁱ Y compris 334.900 dollars pour la production de plasma sanguin et de vaccins.

^j Y compris 184.400 dollars pour la production de pénicilline et 198.100 dollars pour la production de plasma sanguin et de vaccins.

^k Y compris 306.900 dollars pour la production de pénicilline.

^l Y compris 15.000 dollars pour la production de vaccins.

^m Y compris 45.000 dollars pour la production de vaccins.

ⁿ Soldes d'allocations non affectés : total 1.826.500 dollars répartis comme suit : Amérique, 55.400 dollars ; Asie, 1.733.700 dollars ; Europe, 12.800 dollars ; Méditerranée orientale, 800 dollars ; programmes intéressant plusieurs régions, 23.800 dollars.

TABLEAU

Assistance approuvée par le Conseil d'administration, par région

(En milliers de dollars)

	1947-1950					
	Afrique	Amérique	Asie	Europe	Méditerranée orientale	Programmes intéressant plusieurs régions
A. PROGRAMMES A LONG TERME :						
1. Protection maternelle et infantile	—	682,1	3.736,2	2.406,5	54,0	1.542,5
2. Lutte contre les maladies :						
i) Maladies transmises par les insectes :						
Paludisme	—	598,7	249,3	613,7	—	—
Autres maladies	—	135,3	—	—	—	—
ii) Production :						
Insecticides	—	—	—	—	—	—
Antibiotiques	—	—	850,0	—	—	—
Sérums et vaccins	—	—	—	592,2	—	—
iii) Béjel, pian et maladies vénériennes. . .	—	320,1	1.697,5	861,5	122,0	—
iv) Vaccination antituberculeuse par le BCG	378,7	342,1	625,5	1.766,1	383,8	48,2
v) Autres formes de lutte antituberculeuse . . .	—	82,6	913,1	1.946,5	—	6,5
vi) Trachome	—	—	—	—	—	—
vii) Lèpre	—	—	—	—	—	—
viii) Autres maladies	—	234,5	33,1	270,5	—	—
TOTAL pour la lutte contre les maladies	378,7	1.713,3	4.368,5	6.050,5	505,8	54,7
3. Alimentation et nutrition des enfants :						
i) Programmes alimentaires à long terme . . .	—	639,3	1.156,0	—	—	—
ii) Conservation du lait et des produits alimentaires	—	135,0	—	3.776,8	—	—
TOTAL pour l'alimentation et la nutrition des enfants.	—	774,4	1.156,0	3.776,8	—	—
TOTAL pour les programmes à long terme	378,7	3.169,8	9.260,7	12.233,8	559,8	1.597,2
B. SITUATIONS EXTRAORDINAIRES :						
i) Alimentation	—	140,9	1.469,2	65.526,4	9.684,3	—
ii) Matières premières (vêtements, chaussures, couvertures, etc.)	—	79,3	764,6	6.339,7	450,5	—
iii) Divers	—	13,6	189,0	2.005,7	774,7	—
TOTAL pour les situations extraordinaires	—	233,8	2.422,8	73.871,8	10.909,5	—
TOTAL partiel (A et B)	378,7	3.403,6	11.683,5	86.105,6	11.469,3	1.597,2
C. RÉPARTITION DE L'ALLOCATION POUR FRET .						
TOTAL pour les programmes à long terme et les situations extraordinaires, y compris le fret . .	378,7	3.772,2	12.976,5	96.287,6	12.805,7	1.597,2

^a Crédits non affectés : Amérique, 55.400 dollars ; Asie, 1.733.700 dollars ; Europe, 12.800 dollars ; Méditerranée orientale, 800 dollars ; Programmes intéressant plusieurs régions, 23.800 dollars ; total : 1.826.500 dollars.

et par type de programme, de 1947 à la fin de mars 1956

des Etats-Unis)

Total partiel	1951-mars 1956							De 1947 à la fin de mars 1956
	Afrique	Amérique	Asie	Europe	Méditerranée orientale	Programmes intéressant plusieurs régions	Total partiel	Total général
8.421,3	427,7	1.255,9	8.667,0	1.294,9	1.382,7	1.578,5	14.606,7	23.028,0
1.461,7	1.916,6	4.170,1	2.777,4	—	2.930,2	—	11.794,3	13.256,0
135,3	—	17,0	68,7	—	—	—	85,7	221,0
—	—	—	1.000,0	—	250,0	—	1.250,0	1.250,0
850,0	—	306,9	525,0	184,4	—	—	1.016,3	1.866,3
592,2	—	60,0	67,0	69,2	—	—	196,2	788,4
3.001,1	1.122,1	301,0	2.102,5	56,9	86,2	—	3.668,7	6.669,8
3.544,4	5,5	489,1	2.481,0	4,7	1.099,9	33,8	4.114,0	7.658,4
2.948,7	28,0	80,1	115,6	13,3	—	—	237,0	3.185,7
—	397,8	—	638,3	27,8	19,0	—	1.082,9	1.082,9
—	359,0	18,5	51,8	—	23,0	—	452,3	452,3
538,1	40,7	31,0	7,1	1,9	40,0	—	120,7	658,8
13.071,5	3.869,7	5.473,7	9.834,4	358,2	4.448,3	33,8	24.018,1	37.089,6
1.795,4	224,0	1.489,0	323,2	440,0	494,7	—	2.970,9	4.766,3
3.911,8	50,0	2.360,1	941,0	1.405,0	1.374,0	115,0	6.245,1	10.156,9
5.707,2	274,0	3.849,1	1.264,2	1.845,0	1.868,7	115,0	9.216,0	14.923,2
27.200,0	4.571,4	10.578,7	19.765,6	3.498,1	7.699,7	1.727,3	47.840,8	75.040,8
76.820,8	27,0	560,7	3.634,7	989,8	4.160,4	—	9.372,6	86.193,4
7.634,1	—	—	1.128,8	416,1	320,8	—	1.865,7	9.499,8
2.983,0	—	39,3	253,5	13,6	822,6	—	1.129,0	4.112,0
87.437,9	27,0	600,0	5.017,0	1.419,5	5.303,8	—	12.367,3	99.805,2
114.637,9	4.598,4	11.178,7	24.782,6	4.917,6	13.003,5	1.727,3	60.208,1	174.846,0
13.180,0	557,5	3.408,0	7.021,0	545,4	1.646,0	—	13.177,9	26.357,9
127.817,9	5.155,9	14.586,7	31.803,6	5.463,0	14.649,5	1.727,3	73.386,0	201.203,9
Crédits non affectés ^a								1.826,5
Réserves pour les assurances								200,0
Services d'exécution								8.884,7
Administration								12.281,8
TOTAL des crédits alloués								224.396,9

ANNEXE II

Contributions et annonces de contributions au FISE des gouvernements en 1956 au 31 mars 1956

	<i>Dollars</i>
Afghanistan	6.000
Allemagne	238.095
Antigua	117
Belgique	160.000
Bolivie	15.000
Bornéo du Nord	1.000
Brésil	324.910
Canada	650.000
Ceylan	14.726
Chili	55.000
Colombie	277.667
Danemark	72.400
Etats-Unis d'Amérique	9.700.000 ^a
Ethiopie	8.000
Fédération malaise	24.500
Finlande	21.739
France	428.517 ^b
Guatemala	20.000
Irak	56.000
Iran	200.000
Japon	100.000
Maroc	2.429
Mexique	300.000
Monaco	857
Norvège	67.200
Nouvelle-Zélande	210.000
Pérou	82.051
Philippines	90.000
Pologne	40.000 ^c
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	560.000
Singapour	3.267
Suisse	234.000
Syrie	7.000
Thaïlande	200.000 ^d
Trinité et Tobago	7.000
Turquie	107.143
Yougoslavie	200.000
TOTAL	<u>14.484.672</u>

^a Sous réserve que la contribution des Etats-Unis ne dépasse pas 57,5 pour 100 du total des contributions des gouvernements au budget central du FISE.

^b Partie de la contribution pour 1956.

^c Contribution pour 1955, inscrite aux comptes de 1956.

^d Chiffre provisoire.

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<i>Chapitres</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Pages</i>
IV. — Ressources financières et engagements	100-138	17
Recettes du FISE en 1955	100-106	17
Perspectives pour 1956	107	18
Ressources disponibles aux fins d'allocation	108-109	18
Relations financières avec les institutions spécialisées	110-111	19
Perspectives d'avenir	112-138	19
Ressources financières	112-113	19
Engagements relatifs aux programmes	114-131	19
Les allocations du FISE par rapport à ses ressources, 1956-1957	132-133	21
Conclusions.	134-138	22
V. — Questions diverses	139-158	22
Prochaine session du Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires	139	22
Journée mondiale de l'enfance	140-145	22
Fonds des cartes de vœux du FISE	146-149	23
Comités nationaux pour le FISE	150-152	24
Relations avec les organisations non gouvernementales	153-156	24
Date de la prochaine session du Conseil d'administration	157-158	24

ANNEXE I

Tableau I. — Allocations approuvées par le Conseil d'administration à sa session de mars 1956 et total des crédits alloués depuis la création du FISE jusqu'à la fin de mars 1956	25
Tableau II. — Affectations de crédit approuvées en mars 1956 pour des programmes à long terme, par type de programme	29
Tableau III. — Crédits affectés aux programmes depuis la création du Fonds jusqu'au 31 mars 1956	32
Tableau IV. — Assistance approuvée par le Conseil d'administration, par région et par type de programme, de 1947 à la fin de mars 1956	38

ANNEXE II

Contributions et annonces de contributions au FISE des gouvernements en 1956 au 31 mars 1956	40
---	----

DÉPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

- ALLEMAGNE**
R. Eisenschmidt, Kaiserstrasse 49, FRANKFURT/MAIN.
Buchhandlung Elwert & Meurer, Hauptstrasse 101, BERLIN-SCHÖNEBERG.
Alexander Horn, Spiegelgasse 9, WIESBADEN.
W.E. Saarbach, G.m.b.H., Ausland-Zeitungshandel, Gereonstrasse 25-29, COLOGNE 1 (22c).
- ARGENTINE**
Editorial Sudamericana, S.A., Calle Alsina 500, BUENOS-AIRES.
- AUSTRALIE**
H. A. Goddard Pty., Ltd., 255a George Street, SYDNEY, N.S.W.; 90 Queen St., MELBOURNE, Victoria.
Melbourne University Press, CARLTON N.3, Victoria.
- AUTRICHE**
Gerold & Co., Graben 31, VIENNE I.
B. Wüllerstorff, Book Import and Subscription Agency, Markus Sittikusstrasse 10, SALZBOURG.
- BELGIQUE**
Agence et Messageries de la Presse, S.A., 14-22 rue du Persil, BRUXELLES.
- BOLIVIE**
Libreria Selecciones, Empresa Editora «La Razón», Casilla 972, LA PAZ.
- BRÉSIL**
Livreria Agir, Rua Mexico 98-B, Caixa Postal 3291, RIO-DE-JANEIRO, D.F.; et à SAO PAULO et BELO HORIZONTE.
- CAMBODGE**
Papeterie-Librairie nouvelle, Albert Portail, 14 av. Bouilloche, PNOM-PENH.
- CANADA**
The Ryerson Press, 299 Queen Street West, TORONTO, Ontario.
- CEYLAN**
The Associated Newspapers of Ceylon, Ltd., Lake House, P.O. Box 244, COLOMBO.
- CHILI**
Libreria Ivens, Casilla 205, SANTIAGO.
Editorial del Pacífico, Ahumada 57, SANTIAGO.
- CHINE**
The World Book Co., Ltd., 99 Chung King Road, 1st Section, TAIPEI, Taiwan.
The Commercial Press, Ltd., 211 Honan Rd., CHANGHAI.
- COLOMBIE**
Libreria América, Sr. Jaime Navarro R., 49-58 Calle 51, MEDELLIN.
Libreria Buchholz Galería, Av. Jiménez de Quesada 8-40, BOGOTÁ.
Libreria Nacional, Ltda., 20 de Julio, San Juan Jesús, BARRANQUILLA.
- COSTA-RICA**
Tres Hermanos, Apartado 1313, SAN-JOSÉ.
- CUBA**
La Casa Belga, René de Smedt, O'Reilly 455, LA HAVANE.
- DANEMARK**
Messrs. Einar Munksgaard, Ltd., Norregade 6, COPENHAGUE.
- ÉGYPTE**
Librairie «La Renaissance d'Egypte», 9 Sharia Adly Pasha, LE CAIRE.
- ÉQUATEUR**
Libreria Científica Bruno Moritz, Casilla 362, GUAYAGUIL; et à QUITO.
- ESPAGNE**
Libreria José Bosch, Ronda Universidad 11, BARCELONE.
Libreria Mundi-Prensa, Lagasca 38, MADRID.
- ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**
International Documents Service, Columbia University Press, 2960 Broadway, NEW-YORK 27, N.Y.
- FINLANDE**
Akateeminen Kirjakauppa, 2 Keskuskatu, HELSINKI.
- FRANCE**
Editions A. Pedone, 13 rue Soufflot, PARIS V°.
- GRÈCE**
Kauffmann Bookshop, 28 Stadion Street, ATHÈNES.
- GUATEMALA**
Sociedad Económica Financiera, Edif. Briz, Do. 207, 6a Av. 14-33, Zona 1, GUATEMALA CITY.
- HAÏTI**
Max Bouchereau, Librairie «A la Caravelle», Boite postale 111-B, PORT-AU-PRINCE.
- HONDURAS**
Libreria Panamericana, Calle de la Fuente, TEGUCIGALPA.
- HONG-KONG**
Swindon Book Co., 25 Nathan Road, KOWLOON.
- INDE**
Orient Longmans, CALCUTTA, BOMBAY, MADRAS et NEW-DELHI.
Oxford Book & Stationery Co., Scindia House, NEW-DELHI; et à CALCUTTA.
P. Varadachary & Co., 8 Linghi Chetty Street, MADRAS I.
- INDONÉSIE**
Jajasan Pembangunan, Gunung Sahari 84, DJAKARTA.
- IRAK**
Mackenzie's Bookshop, Booksellers and Stationers, BAGDAD.
- IRAN**
«Guity», 482 av. Ferdowsi, TÉHÉRAN.
- ISLANDE**
Bokaverzlun Sigfusar Eymundssonar, Austurstreti 18, REYKJAVIK.
- ISRAËL**
Blumstein's Bookstores, Ltd., 35 Allenby Road, P.O.B. 4154, TEL-AVIV.
- ITALIE**
Libreria Commissionaria Sansoni, Via Gino Capponi 26, FLORENCE.
- JAPON**
Maruzen Co., Ltd., 6 Tori-Nichome, Nihonbashi, P.O.B. 605, TOKYO Central.
- LIBAN**
Librairie Universelle, BEYROUTH.
- LIBÉRIA**
Jacob Momolu Kamara, Gurly and Front Streets, MONROVIA.
- LUXEMBOURG**
Librairie J. Schummer, Place Guillaume, LUXEMBOURG.
- MEXIQUE**
Editorial Hermes, S.A., Ignacio Mariscal 41, MEXICO, D.F.
- NORVÈGE**
Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Augustsgt. 7A, OSLO.
- NOUVELLE-ZÉLANDE**
The United Nations Association of New Zealand, G.P.O. 1011, WELLINGTON.
- PAKISTAN**
Thomas & Thomas, Fort Mansion, Frere Road, KARACHI.
Publishers United, Ltd., 176 Anarkali LAHORE.
The Pakistan Co-operative Book Society, 150 Govt. New Market, Azimpura, Dacca, East Pakistan; et à CHITTAGONG.
- PANAMA**
José Menéndez, Agencia Internacional de Publicaciones, Plaza de Arango, PANAMA.
- PARAGUAY**
Agencia de Librerías de Salvador Nizza, Calle Pte. Franco 39-43, ASUNCIÓN.
- PAYS-BAS**
N. V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, LA HAYE.
- PÉROU**
Libreria Internacional del Perú, S.A., Casilla 1417, LIMA; et à AREQUIPA.
- PHILIPPINES**
Almar's Book Store, 749 Rizal Avenue, MANILLE.
- PORTUGAL**
Livreria Rodrigues, Rua Auréa 186-188, LISBONNE.
- RÉPUBLIQUE DOMINICAINE**
Libreria Dominicana, Calle Mercedes 49, Apartado 656, CIUDAD-TRUJILLO.
- ROYAUME-UNI**
H.M. Stationery Office, P.O. Box 569, LONDRES, S.E.1.; et H.M.S.O. Shops à LONDRES, BELFAST, BIRMINGHAM, BRISTOL, CARDIFF, EDIMBOURG et MANCHESTER.
- SALVADOR**
Manuel Navas y Cia., «La Casa del Libro Barato», 1ª Avenida Sur 37, SAN SALVADOR.
- SINGAPOUR**
The City Bookstore, Ltd., Winchester House, Collyer Quay, SINGAPOUR.
- SUÈDE**
Librairie C. E. Fritzes, Fredsgatan 2, STOCKHOLM 16.
- SUISSE**
Librairie Payot, S.A., 1 rue de Bourg, LAUSANNE; et à BALE, BERNE, GENÈVE, MONTEUX, NEUCHÂTEL, VEVEY et ZÜRICH.
Librairie Hans Raunhardt, Kirchgasse 17, ZÜRICH 1.
- SYRIE**
Librairie Universelle, DAMAS.
- TCHÉCOSLOVAQUIE**
Československý Spisovatel, Národní Trida 9, PRAGUE I.
- THAÏLANDE**
Pramuan Mit., Ltd., 55, 57, 59 Chakrawat Road, Wat Tuk, BANGKOK.
- TURQUIE**
Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi, BEYOĞLU-ISTANBUL.
- UNION SUD-AFRICAINE**
Van Schaik's Bookstore (Pty.), P.O. Box 724, PRÉTORIA.
- URUGUAY**
Oficina de Representación de Editoriales, Prof. Héctor d'Elia, 18 de Julio 1333, Palacio Díaz, MONTEVIDEO.
- VENEZUELA**
Libreria del Este, Av. Miranda 52, Edif. Galipan, CARACAS.
- VIET-NAM**
Librairie Albert Portail, 185-193 rue Catinat, SAIGON.
- YUGOSLAVIE**
Dzavno Preduzece, Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27/11, BELGRADE.
Cankars Endowment (Cankarjeva Zalozba), LJUBLJANA (Slovenia).

VL56

Les commandes émanant de pays où des agents attitrés n'ont pas encore été nommés peuvent être adressées à la

Section des Ventes, Office européen des Nations Unies,
Palais des Nations, GENÈVE (Suisse)

ou

Section des Ventes et de la Distribution,
Nations Unies, NEW-YORK (Etats-Unis)